HISTOIRE DES BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES FONDEES OU GEREES PAR DES CATHOLIQUES JUSQU'A LA FIN DU XIXEME SIECLE

	\mathbf{a}	
-	_	-

SOMMAIRE DU CHAPITRE :

La « banque » des ordres religieux : templiers (12^{ème} et 13^{ème} siècle), hospitaliers, etc... p5

La famille Peruzzi, Frescobaldi, Bardi, et autres familles de banquiers italiens p10

La famille Pisdoe, un des banquiers du roi de France au XIII-XIVème siècle p11

La famille de Gondi, originaire de Florence, qui furent entre autres banquiers p12

Francesco di Marco Datini (1335-1410) : « Au nom de Dieu et du profit », banquier p13

L'office de Saint Georges, fondé en 1407 p15

La banque des Médicis, XIVème jusqu'au début du XVIème siècle p16

Jacques Cœur, négociant – banquier – armateur p21

La banque des Fugger : XVème et XVIème siècle p24

Les Monts de piété : du XVème au XXème siècle p34

La banque Monte Paschi fondé en 1472 en Mont de Piété, plus vieille banque du monde p35

Bank of the Holy Spirit, fondé par le pape Paul V en 1605 p37

Samuel Bernard, principal banquier de France (et d'Europe) en 1700 p38

Lagrand-Dumonceau, financier catholique du XIXème siècle & son scandale financier p42

Jules Malou, grand banquier catholique belge au XIXème siècle p44

L'Union Générale, fondée par Eugène Bontoux en 1876, pour les catholiques p45

La faillite de l'Union Général en 1882, vu sur le site Fb-Bourse.com p47

- 4	_
-----	---

- La « banque » des ordres religieux : templiers (12 ème et 13 ème siècle), hospitaliers, etc...

Les templiers :

Les Templiers exercent une activité économique et financière pour subvenir aux besoins de l'Ordre et faire fructifier leur fortune par une série de mesures lucratives. Ils mettent par exemple en place un système de changement de monnaie qui leur permet de récupérer plus d'argent qu'ils n'en ont prêté. Ils inventent la lettre de change, origine du chèque, pour faciliter le transport des fonds : les Croisés partant pour la Terre Sainte pouvaient laisser leur or dans un comptoir occidental, voyager avec une lettre ne craignant par le vol et récupérer leur dû dans un comptoir oriental. Les Templiers stockent enfin les biens des rois de France et d'Angleterre. Une fortune qu'il faut gérer. Aussi, au milieu du XIIe siècle, les combattants sont déjà moins nombreux que les employés, gestionnaires ou baillis.

<u>Les templiers, précurseurs de la banque européenne : issue du reporting France 5 http://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/les-templiers-precurseurs-de-la-33133</u>

Les "pauvres chevaliers du Christ", banquiers des rois, des princes et des papes. Les templiers, au Moyen-Âge, ont inventé la banque moderne.

Les commanderies servaient de coffre forts et de lieu de dépôt pour les rois et pour les riches particuliers. Ils agissent également en tant qu'huissiers pour recouvrer des dettes ou pour consigner des biens objets de litiges.

Ils assurent également le transport de fonds, sécurisés par leur réputation et leur tradition guerrière. Ils inventent, ou plutôt diffusent le chèque ou le mandat appelé "lettre de crédit". Ils sont enfin les premiers financiers des croisades.

Non, les Templiers n'étaient pas les banquiers de l'Occident! (Les chroniques de l'histoire) http://www.chroniqueshistoire.fr/index_fichiers/templiers_non_banquiers.htm (article intéressant qui remet en perspective le rôle de banquier qu'on donne aux templiers)

Près de sept siècles après la suppression de l'ordre du Temple, on parle toujours de la fortune et des trésors templiers. Pourtant si l'ordre pratiquait des opérations financières, il ne fut jamais un banquier comme le furent, par exemple, les Italiens à la cour de France. Ses prêts se font sans intérêts et l'essentiel des transactions porte sur des dépôts de fonds.

Les « Templiers banquiers de l'Occident » ! Quel beau poncif, répété de livre en livre, d'article en article, sans que jamais l'on ne s'interroge sur la pertinence au XIIIe siècle d'une telle formule. L'austère thèse de droit de Jules Piquet soutenue en 1939 sous le titre Les Templiers. Etude de leurs opérations financières parut la même année sous le titre : Des banquiers au Moyen Age. Les Templiers et leurs opérations financières. Et voilà, le tour était joué ! La disparition des archives centrales de l'ordre nous prive de renseignements certainement important sur le sujet. La documentation disponible a cependant permis à Louis Delisle et à Jules Piquet – le second, largement tributaire du premier – de voir l'essentiel. S'il est vrai que les Templiers ont mené d'importantes opérations financières – comme tous les autres ordres religieux d'ailleurs ! – ils n'ont jamais été à proprement parler des banquiers et la banque « Temple Compagny ltd » n'a jamais existé. Parmi les vœux que prononce le frère de la milice du Temple, il y a celui de pauvreté. Il s'agit de la pauvreté individuelle et non de la pauvreté de l'ordre, le Temple n'étant pas le précurseur des ordres mendiants. Comme tout moine, le Templier doit renoncer à tout ce qu'il possède, au profit de l'ordre ; aussi la règle ne fait-elle pas mystère des biens et des ressources de celui-ci, indispensables à

l'accomplissement de sa mission : des chevaux, des armes, des armures et des équipements divers (tente, matériel), des joyaux, de l'argent.

La transparence des comptes :

Tout cela provient des donations. La règle, et plus précisément la partie qui forme les Retraits, accorde au maître le pouvoir de redistribuer les chevaux et armures des frères (en cas de décès notamment), ainsi que les objets précieux et l'argent des dons, qui sont remis au trésor placé sous la responsabilité du commandeur de l'ordre. Il est dit aussi que le maître comme le commandeur peuvent, dans certaines conditions et avec l'accord de « preud-hommes » de la maison, faire des prêts pris sur les avoirs de la maison. Que l'on se rassure donc !

Le trésor du Temple existe bel et bien! Le Temple est une corporation de recrutement nobiliaire, et les valeurs de cette classe sont les siennes: prouesse et largesse. Le Temple a prêté de l'argent au roi de France Louis VII lors de la seconde croisade, prêts faits en Orient et remboursés en Occident (1147-1148). L'ordre du Temple a donc pratiqué des opérations financières très tôt. Ne voyons là aucune perversion précoce de l'esprit templier. Ces opérations, faites par tous les ordres religieux, étaient encore plus nécessaires pour le Temple et l'Hôpital du fait de leur double implantation, en Orient, où ils combattent, et en Occident, d'où ils tirent les revenus indispensables à leur combat. Entre ces deux pôles, l'arrière et le front, les transferts d'hommes, de biens, d'armes, de montures et d'argent étaient normaux, réguliers, indispensables. Le Temple a dû créer une infrastructure financière pour ses propres besoins. Cette infrastructure a pu servir à d'autres que le Temple. L. Delisle et J. Piquet ont dressé le catalogue suivant des opérations financières menées par l'ordre : dépôts des particuliers (argent et objets précieux), séquestres, gestion de comptes courants, paiement de rentes, prêts, cautionnement, portage d'argent (transfert d'espèces monétaires d'Occident en Orient).

Les quatre premières sont des opérations faites avec l'argent et les revenus de tiers, qu'on appellera des clients du Temple ; les deux suivantes se font à partir des capitaux propres du Temple ; quant au portage d'argent, le Temple le pratique pour ses fonds comme pour ceux de ses clients. Il faut bien s'entendre sur la portée de ces opérations dont voici quelques exemples. Un bourgeois de Paris, Pierre Sarrasin, a placé son argent en dépôt au Temple. En 1220, partant en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, il rédige une charte, qui n'est pas un testament mais qui en tient lieu, et dispose de l'argent déposé au Temple de la façon suivante : une somme de 600 livres sera donnée à l'abbaye de Saint-Victor, une autre somme de 100 livres à sa mère. Le reste devra être conservé au Temple pour être donné à ses enfants, ses héritiers, quand ils auront l'âge requis. Le Temple ne joue donc ici qu'un rôle d'exécuteur testamentaire et non celui de banque. Le célèbre récit de Joinville concernant la rançon de Saint Louis montre à la fois les opérations de dépôt et celle de portage d'argent. On sait l'histoire : il manque 30 000 livres qui doit être versé au sultan. Joinville suggère de demander cette somme aux Templiers qui ont un bateau chargé de huches, c'est-à-dire de coffres de leurs clients qui se sont croisés. Le commandeur du Temple (le trésorier) refuse ; cet argent n'appartient pas au Temple, mais à ceux qui le lui ont confié pour leurs besoins en Orient. Le commandeur a une clef de chaque coffre mais ne peut ouvrir un coffre qu'avec l'accord du déposant qui dispose d'une autre clef. Joinville s'emporte, le commandeur n'est pas en reste.

Ils prennent des garanties :

Le maréchal du Temple intervient alors et suggère à Joinville de faire semblant de prendre les huches de force ; les Templiers ne résisteront pas et leur honneur sera sauf. Ainsi fut fait. On le voit, les dépôts des particuliers restent individualisés et eux seuls auraient pu prêter au roi. Les Templiers ne furent pas, en cette circonstance, avares ; simplement de bons gestionnaires des intérêts de leurs clients. Joinville raconte aussi une affaire l'ayant opposé personnellement au commandeur du Temple d'Acre : là, il a failli se faire voler ! Quant aux opérations de prêts, elles sont patentes et les exemples abondent tout au long de l'histoire de l'ordre. Ces prêts sont consentis en Terre sainte à des particuliers ou à des établissements religieux en Terre sainte, à des croisés et, parmi ceux-ci, à des princes où à leurs représentants ; ou en Europe, à des croisés ou pèlerins en partance pour la Terre sainte. Ces prêts sont gagés sur des terres, sur des rentes, qui reviendront au Temple si l'emprunteur ne peut rembourser ou, cas assez fréquent chez les croisés, s'il meurt au cours de son périple. Ces prêts sont rarement gratuits mais soumis à une forte amende en cas de non remboursement dans les délais.

Isabelle, veuve de Geoffroi de Sargines et remariée, reste responsable des dettes de Geoffroi et du père de celui-ci – Geoffroi également – qui a joué un rôle de premier plan en Orient. Un jugement du Parlement de Paris la contraint donc à rembourser au Temple la dette de 3 000 livres contractée par Geoffroi l'aîné. Elle devait également acquitter une amende d'une valeur équivalente pour non paiement dans les délais ; mais le Parlement sursoit à l'exécution de cette clause, se réservant le droit de procéder à une évaluation. Encore plus rarement on a de véritables prêts à intérêt comme ceux qui ont été relevés en Aragon.

Tous les ordres prêtaient :

A travers ces divers exemples, nous pouvons constater que le Temple mène bien des opérations financières. Ce sont d'ailleurs des opérations que pratiquent aussi les banques, donc des opérations bancaires – les dépôts – la garde des coffres et, on le verra, la gestion des comptes courants et les virements de compte à compte ; les prêts. Doit-on pour autant faire du Temple une banque ? Tous les ordres religieux ont gardé des dépôts d'argent, de joyaux de particuliers. Dit-on qu'ils sont des banques ?

De même l'ordre de l'Hôpital consentait-il des prêts en Terre sainte comme en Europe, prêt également gagés sur des maisons, des rentes. Il prêtait aux princes – au duc d'Autriche par exemple en 1218. Comme le Temple, il a prêté à Roger de Sanseverino, représentant du roi Charles d'Anjou, à Acre en 1278-1279. Des sommes moindres certes que celles avancées par le Temple et l'on doit souligner la différence de nature et d'ampleur entre les opérations financières menées par l'un et l'autre ordre. Ceci dit, personne n'a jamais fait des Hospitaliers les banquiers de l'Occident!

Le Temple investissait-il l'argent de ses déposants dans des entreprises commerciales ou autres ? On l'a dit, mais il n'y en a aucune preuve. On a pu utilisé à ce propos le terme de banque passive ou de banque simple. On constate aussi que des marchands, des prêteurs, faisaient cautionner par le Temple leurs opérations financières et leurs prêts. Cette pratique doit être relevée si l'on veut porter une appréciation objective sur l'importance des prêts templiers. C'est le signe de la confiance que l'on accordait au Temple, lequel est souvent associé à l'Hôpital dans ce rôle : lorsque Louis IX autorise, en 1265, Geoffroi de Sargines à emprunter en son nom 4 000 livres tournois à des prêteurs placentins et montpelliérains, Sargines demande et obtient la caution du Temple et de l'Hôpital. Le prêt sera remboursé sur

le trésor royal au Temple de Paris. Intervient alors le problème des capacités du Temple (et des autres ordres). Au moment de la deuxième croisade, Louis VII demande que l'on rembourse rapidement les Templiers qui, pour le servir, se sont eux-mêmes endettés. Ils ont dû s'adresser à des financiers italiens pour mobiliser les 10 000 besants du prêt consenti à la duchesse de Bourbon à Chypre en 1244. Le Temple ne disposait donc pas de liquidités très importantes ou toujours facilement disponibles et comme il n'y a pas d'exemples d'utilisation des fonds de tiers déposés dans ses établissements, force est de constater que nos « grands banquiers d'Occident » ne cherchaient pas à développer leur établissement au-delà de certaines limites dont apparemment ils étaient les juges. « Le gros de la fortune de l'ordre n'était pas constitué par son encaisse », écrit Jean Favier qui ajoute que leurs opérations financières n'étaient en rien comparables à celles qu'effectuaient les hommes d'affaires italiens au même moment. « C'est du grand négoce qu'est née la grande banque » et les Templiers ne firent jamais du grand négoce. Les Templiers ne sont pas des banquiers même si certaines de leurs opérations sont des opérations bancaires. Celles-ci ne sont pas négligeables et elles ont sûrement plus d'ampleur que celles, de même nature, qu'effectuent d'autres ordres religieux et en particulier l'Hôpital. Mais elles n'ont rien de comparable à celles des banques italiennes et restent liées à la Terre sainte ; prêts, transferts de fonds, transferts de vivres, d'armes. Alors pourquoi cette fixation sur les finances des Templiers, sur la richesse des Templiers, sur laquelle plus d'un, à l'époque même, s'est abusé, à commencer par le chroniqueur anglais Mathieu Paris, et même le roi Philippe le Bel ? Parce qu'on a confondu l'activité financière propre du Temple avec celle qu'il exerçait au service de l'Etat.

Banquiers ou trésoriers ?

Le roi de France serait-il un client plus important que les autres de la banque du Temple de Paris comme on le répète ? Ou bien les rois de France ont-ils utilisé les Templiers du Temple de Paris comme trésoriers de la même façon qu'il les utilise comme aumôniers ? Alors sont-ils banquiers ou trésorier du roi ?

Les rois d'Occident se sont tout naturellement appuyés sur les ordres militaires quand ils sont partis en croisade. Louis VII a ainsi confié son trésor aux Templiers, en 1146, pour faciliter les préparatifs de son voyage. On pense que le trésor royal resta au Temple depuis lors, et ce jusqu'en 1295. Après une brève interruption, il y revient en 1303. Le roi dispose aussi, au Louvre, d'une autre caisse pour les dépenses de son hôtel. Le trésor du roi est donc d'abord un dépôt que le trésorier de l'ordre gère comme d'autres dépôts et sur lequel sont assignées rentes et dépenses du roi et de son gouvernement. Des virements sont faits, des états des comptes royaux sont établis régulièrement, la vérification des comptes est faite au Temple par des membres de la cour du roi, puis de la cour spécialisée qui s'en détache, la future Chambre des comptes. Le roi considère le trésorier du Temple de Paris comme son propre trésorier et lui verse des gages - et naturellement, il n'est pas question pour le trésorier du Temple de confondre le trésor du roi avec l'encaisse de son ordre. En Angleterre aussi les opérations financières concernant la Terre sainte sont passées par les Templiers, mais les rois ne leur ont jamais confié le trésor. Le pape également a eu recours aux Templiers et aux Hospitaliers dans différents services de la Curie. La gestion des finances pontificales, la collecte des revenus pontificaux pour la croisade, des décimes levées sur le clergé, et leur transfert en Terre sainte sont confiés à des Templiers et à des Hospitaliers ; pas seulement à eux d'ailleurs, puisque les Franciscains et les Dominicains furent également sollicités. Gérer le trésor du roi, les Templiers l'ont fait à la satisfaction générale des souverains. Pour expliquer la rupture en Philippe le Bel et les Templiers on a évoqué les problèmes de la gestion du trésor. On a raconté, à la suite de la Chronique dite du Templier de Tyr et de celle de Villani, que Jacques

de Molay, fort en colère contre le trésorier de l'ordre qui aurait consenti un énorme prêt au roi sans son autorisation, l'aurait révoqué malgré les prières du roi. Cette histoire n'est pas crédible – le Temple ne voulant ni ne pouvant prêter de telles sommes au roi – mais elle permet de poser à nouveau le problème des capacités financières du Temple, cette fois par rapport aux besoins de crédit de la couronne et d'expliquer les raisons du retrait du trésor royal du Temple entre 1295 et 1303. Tour à tour, les historiens contemporains ont contribué à formuler une explication crédible de ce qui n'est pas une disgrâce. Philippe le Bel (1285 – 1314) a de gros besoins d'argent pour ses guerres de Guyenne et de Flandres. Les impôts rentrent mal et trop lentement. Il faudrait avoir recours au crédit, comme en Angleterre où le roi emprunte aux sociétés bancaires siennoises et florentines de très grosses sommes qu'il peut garantir par les revenus des droits de douane perçus notamment sur les exportations de laine. Le roi de France hésite à s'engager avec les compagnies italiennes et de toute facon ne peut leur fournir des assurances équivalentes. Peut-il trouver chez les Templiers le créditeur qu'il recherche? Non car, d'une part, le Temple n'a jamais voulu s'engager envers le roi autrement que sur des prêts ponctuels, de peu d'ampleur et que, d'autre part, il n'a pas l'assiette financière suffisante. En 1295, le roi se décide, malgré ses préventions, à se tourner vers ses conseillers florentins, les deux frères Guidi dei Franzesi (les fameux Biche et Mouche) ; il obtient 800 000 livres de crédit ; il les nomme trésoriers, le trésor servant de garantie à leur crédit. Il est donc logiquement retiré du Temple pour être placé au Louvre. Cela ne dure pas et, après s'être procuré l'argent en recourant aux mutations monétaires, le roi ramène le trésor au Temple, en 1303; mais il installe des trésoriers royaux aux côtés du trésorier du Temple.

Entre 1295 et 1303, Philippe le Bel n'a pas changé de banquier ; il a changé de gestionnaires de son trésor pour expérimenter des politiques financières nouvelles. Ni les banquiers italiens ni les gestionnaires rigoureux du Temple ne sont les hommes du roi et le roi ne veut pas dépendre pour ses finances d'organismes indépendants, étrangers ou internationaux. Le roi n'a pas confiance dans les banquiers italiens et le Temple, outre le fait qu'il ne peut rendre les services financiers que le roi attend, est un ordre international directement soumis à la papauté qui échappe, ou a les moyens d'échapper, au contrôle du roi.

Un processus de nationalisme :

La monarchie française du temps de Philippe le Bel est entrée dans un processus de nationalisation des structures de gouvernement et de « nationalisme » comme le dit Jean Favier. On rejette les éléments étrangers de l'appareil gouvernemental pour s'appuyer sur des éléments nationaux, à savoir les bourgeoisies urbaines. C'est à des représentants de la bourgeoisie d'affaires des principales villes du royaume, Paris en premier lieu, que le roi a confié la gestion des biens templiers saisis et placés sous contrôle royal après l'arrestation de 1307. On ne pouvait se débarrasser des Templiers comme on le faisait des juifs et des Lombards ; on ne pouvait leur reprocher des malversations financières. Les rumeurs courant sur leur compte à partir de 1305 offrirent à la royauté française une opportunité qu'elle s'empressa de saisir.

Après une éclipse, l'explication de l'affaire des Templiers revient au premier plan et on en arrive à une explication beaucoup plus sophistiquée. Entre autres causes de la destruction du Temple, il y a les raisons financières du roi, mais ce n'est pas à la banque du Temple que Philippe le Bel et ses agents s'en sont pris, mais à l'ordre religio-militaire du Temple.

<u>La famille Peruzzi</u> : (Wiki)

La famille Peruzzi est une importante famille florentine née au XIIe siècle, dont la renommée était liée à la banque et au commerce, ce qui en fit une des familles les plus riches d'Europe. Elle est citée par Dante Alighieri dans le chant XVI du Paradis de la Divine Comédie, et Giotto peignit à fresque leur chapelle privée dans l'église Santa Croce à Florence.

Leurs richesses furent considérablement réévaluées en octobre 1343, suite au défaut de remboursement des prêts octroyés à Édouard III d'Angleterre.

Impliqués dans la Conjuration des Pazzi, une branche de la famille fut forcée à l'exil de Florence en émigrant en diverses autres villes comme Vérone ou Venise, et s'allièrent aussi avec les de Berluc-Pérussis, une branche française. Une autre branche de la famille s'établit dans les villes de Cagli et de Mondolfo sur la fin du XVe siècle. Beaucoup de ses membres illustres conservèrent une renommée à la famille, parmi ceux-ci Baldassarre Peruzzi, peintre, ingénieur et architecte de renom.

<u>La famille Frescobaldi</u> (Wiki)

La famille Frescobaldi fut l'une des familles florentines les plus importantes sur le plan politique, économique et social.

Arrivée dans la ville de Florence probablement vers le XIIe siècle, les Frescobaldi se sont illustrés dans le commerce et l'activité bancaire, leurs activités principales étant la production et le commerce de la laine et de la soie, le prêt bancaire, le change, et, en tant que grands propriétaires terriens, l'agriculture et la viticulture.

<u>La famille Bardi</u> (Wiki)

La famille Bardi est une famille d'hommes d'affaires florentins ayant comme origine le XIIe siècle. Entre 1250 et 1345, la famille Bardi ont constitué une compagnie bancaire et commerciale « Compagnia dei Bardi », avec des comptoirs commerciaux en Italie en Europe finançant entre autres les rois de France et d' Angleterre.

Les Bardi, collecteurs des décimes pontificales, voient leur déclin et leur faillite en 1345, suite à des prises de risques inconsidérés en finançant les deux premières campagnes d' Édouard III contre la France et la guerre de Florence contre Lucques.

La famille perd toute influence et il faut attendre le XVIe siècle pour trouver Giovanni Bardi (1534 - 1612) qui s'illustre comme mécène dans le « recitar cantando », un genre musical, un mélodrame issu de la Renaissance.

Autres familles italiennes de banquier :

Celle des Leccacorvo ou Buonsignori, qui ont connue des banqueroutes au XIIIème siècle, puis au XIVème siècle à Florence les Mozzi, Pulci, Rimbertini, Franzesi, Cerchi, Scali (faillite en 1326 à florence, elle était la plus grande banque italienne du moment), Acciaiuoli...

Α	Sienne	les	To.	lomei,	
---	--------	-----	-----	--------	--

Etc...

<u>La famille Pisdoe</u>: un des banquiers du roi de France au XIII et XIVème siècle (Wiki)

La famille Pisdoé (Alias Piédoüe / Piédoüe d'Héritôt) est au Moyen Âge l'une des dynasties patriciennes les plus puissantes de Paris. Elle a donné quatre prévôts des marchands à la ville de Paris, et de nombreux échevins, mais également un grand écuyer de France et des ministres des Capétiens.

Les Pisdoe et Paris (1200-1358)

Dans toutes les cérémonies officielles, c'est Guillaume II Pisdoe qui avait notamment le privilège de porter l'épée du roi Philippe V le Long (à partir du XVIIe siècle cet office fut réservé de père en fils aux ducs de Lorraine). Les Pisdoe étaient surtout l'une des principales familles de banquiers du royaume de France au cours des treizième et quatorzième siècle. Ils ont participé au financement de la septième croisade, la construction de la deuxième partie de Notre-Dame de Paris entre 1250 et 1345, et la deuxième partie de Saint-Germain-l'Auxerrois, le paiement de la rançon de Charles d'Orléans, capturé par les Anglais. Leur fortune fut renforcée par leur participation active à la liquidation des biens des templiers en 1307, Guillaume Pisdoe fut nommé par Philippe le Bel « curateur des biens du Temple » puis à la gestion des comptes laïcs du royaume de France (sous Jean Le Bon).

La trahison des Pisdoe (1358)

En 1358, les Pisdoe participèrent activement au soulèvement des bourgeois de Paris et financèrent la révolte de leur cousin Étienne Marcel. Martin Pisdoe, fils de Jean Pisdoe, également prévôt des marchands de Paris, et maître des comptes laïcs (ministre des Finances) sous Jean II Le Bon, complota après la mort de Marcel (tué par Jean Maillart, pourtant époux de Jacqueline Pisdoe, sœur de Jean) avec Charles II de Navarre, (Charles Le Mauvais) contre le Dauphin (futur Charles V) pour achever l'œuvre d'Etienne Marcel. Martin entra donc au Louvre pour assassiner le roi, « Et dévoient entrer à Paris gens d'armes par diverses portes, et eulz herbergier en divers lieus. Et aucuns d'eul dévoient aler au Louvre, où devroit estre le dit régent, plus fors que le dit régent. Et là dévoient tuer tous ceuls que vousissent, et après courir toute la ville et prendre les places par la ville, afin que les gens de la dicte ville ne se peussent assembler », mais fut trahi avant d'arriver. Il fut décapité. L'épisode fut notamment relaté et mythifié par l'historien Jules Michelet au XIXe siècle qui fit de Martin Pisdoe l'un des grands héros de Paris.

La confiscation des biens et l'exil à Héritôt (1358-1770)

La famille dut payer un lourd tribu pour cette trahison. Les Pisdoé furent déclarés coupables du crime de lèse-majesté contre le roi Charles V en 1359 dans une lettre du roi et durent quitter Paris pendant quatre siècles. La majeure partie de leur fortune (les châteaux de Marcoussis, de Beauvoir, leurs vastes possessions immobilières à Paris, l'hôtel familial « La Cour Pavée » qui s'étendait de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie jusqu'à la Place du Châtelet sur l'actuel square de la tour Saint-Jacques et la banque Pisdoé) fut saisie par Charles V. La famille dut s'enfuir et se réfugia en Normandie sur ses terres d'Héritôt-Ernetôt. Ce n'est que quatre siècles plus tard, que Louis XV décida de pardonner les crimes des Piédoüe en souvenir de leur fidélité aux Capétiens et il éleva leur terre d'Héritôt en marquisat. L'ainé de la branche principale porte désormais le titre de marquis d'Héritôt-Ernetôt, en plus de leurs anciens titres de vicomte d'Evrecy, seigneur de Nerval, d'Harcourt, de Chaillot.

La famille de Gondi: (Wiki)

La famille de Gondi est une famille de notables et de nobles, d'origine italienne venue de Florence. Elle a donné à l'Italie des Grands Prieurs et des membres du Grand Conseil de la République de Florence, des ambassadeurs à Rome et en Espagne, et des banquiers. Les Gondi eurent de nombreuses alliances et descendances dans les familles italiennes influentes de la Renaissance, notamment les Médicis et les Salviati.

Deux branches importantes de la famille sont devenues françaises, et leurs membres sont entrés dans la noblesse française, donnant à la France des barons de Codun, des ducs de Retz, des marquis de Belle-Île-en-Mer, des comtes de Joigny, ainsi que des évêques et archevêques de Paris, des cardinaux et des maréchaux de France. Les plus célèbres membres de la famille de Gondi sont en fait issus de l'une de ces deux branches françaises : la branche de Retz.

Au XIVe siècle, plusieurs membres de la famille siègent encore au Grand Conseil de Florence. En 1351, Simóne di Gieri Gondi (vers 1330 –20/06/1403) prête à la République de Florence 8000 florins d'or. En 1358, il est exclu du Grand Conseil à cause des ses sympathies avec les Gibelins. Il reçoit des terres en Toscane, où une église et une chapelle porte ses armoiries. À sa mort, il est l'un des plus riches citoyens de Florence.

L'un de ses petits-fils, Simóne di Salvèstro Gondi (1403-1453), devient Grand Prieur de la République de Florence, le premier de la famille. Sa fille « Èlena » Maddaléna Gondi (21/12/1437 – juin 1503) épouse en 1455 Giovanni Salviati (1419-1472), et deviendra, par son fils Jacopo Salviati (24/09/1461-16/09/1533) et sa petite-fille Maria Salviati (23/07/1499-22/12/1543), l'arrière-grand-mère de Côme Ier de Médicis (11/06/1519-21/04/1574), grand-duc de Toscane, d'où descendront toutes les têtes couronnées catholiques de l'Europe prénapoléonienne, via la petite-fille de Côme Ier de Médicis, Marie de Médicis.

Un arrière-petit-fils de Simóne di Gieri Gondi, Giuliano di Leonardo Gondi (04/06/1421 – mai 1501), est Grand Prieur de Florence, et ambassadeur au comté d'Urbia. Il a commandé à Giuliano da Sangallo le Palazzo Gondi qui se dresse Piazza San Firenze, et la Chapelle Gondi de la basilique Santa Marìa Novella.

Le frère de Giuliano, Antònio di Leonardo Gondi (mai 1443 à Florence – avant 1486), est marchand, magistrat de Florence. Le plus jeune de ses fils, Antònio « Guidobaldo » Gondi (02/06/1486 à Florence – 1569 à Paris), est envoyé en France, à Lyon, pour s'occuper des affaires commerciales de la famille. Il s'y mariera, sera banquier et propriétaire à Lyon. La descendance de Guidobaldo Gondi deviendra alors française.

<u>Francesco di Marco Datini</u> (1335-1410) : « Au nom de Dieu et du profit » http://fr.wikipedia.org/wiki/Francesco_di_Marco_Datini

Francesco di Marco Datini (1335 - 1410), né et mort à Prato, en Toscane, était négociant, banquier, producteur de laine et spéculateur. La société qu'il a fondée et entretenue pendant des décennies a surtout été active dans la Méditerranée occidentale mais également en Angleterre, dans les Flandres et en Crimée. Elle a dirigé de nombreuses autres sociétés dans leur regroupement. Cette structure a été préférée surtout par les grossistes toscans mais seuls quelques-uns se sont aventurés dans le secteur bancaire ou la spéculation sur les devises.

Toutefois, Datini est devenu célèbre d'une part par une fondation pour les pauvres de Prato qui existe encore aujourd'hui et d'autre part du fait que quasiment toute sa correspondance a pu être conservée, soit au total environ 152 000 lettres dont 11 000 privées. Elle est la base pour un des plus importants instituts scientifiques de l'histoire économique du Moyen Âge tardif et donne des aperçus très précis du quotidien de l'époque.

Francesco naquit à Prato, en 1335. Son père et sa mère qui tenaient taverne en cette cité toscane étant mort de la peste noire, il vécut alors avec son autre frère sous la férule d'un tuteur acariâtre et de Piera Boschetti qu'il appellera sa mère de remplacement. Ayant exigé sa part d'héritage, il quitta sa ville natale pour Pise et, de là, il partit s'installer à Avignon. Il arriva dans la cité des papes le 21 février 1358. Francesco, qui avant son départ de Toscane avait lié de solides relations dans sa province, mit en place un réseau de petites affaires entre l'Italie



et Avignon. De 1363 à 1365, il s'associa avec Niccoli di Bernardo pour vendre, auprès de la Cour pontificale, des articles venus des villes lombardes et toscanes. On aurait pu croire le moment mal choisi. En effet, le 17 avril 1363, Urbain V, après avoir été informé de la victoire de Solaro remporté sur les Visconti, annonça son intention de retourner à Rome. Le lendemain, pour respecter le principe de l'indigénat Foulques Ier d'Agoult fut renommé Sénéchal de Provence par la Reine Jeanne en remplacement de Ruggero San-Severino. Personne ne se serait risqué à prédire à Datini un brillant avenir commercial avec un pape sur le départ et un sénéchal d'origine provençale. Un an plus tard, il fonda une société au capital de 5 000 florins pour commercer avec Florence avec un nouvel associé, le Florentin Toro di Alberto. Cette association allait durer cinq ans. Le temps pour lui de devenir le plus important et le plus riche marchand de son époque.

Une seule devise : « Au nom de Dieu et du profit » :

Éclectique dans ses affaires, il faisait venir des armures de Milan et des armes de Liège, il s'approvisionnait en broderie venue de Flandre ou de Venise et en lainage de Florence. L'indispensable négociant faisait aussi venir de cette cité des coffres peints, des émaux, des ornements sacerdotaux, de Crémone, des draps fins, de Gênes, des voiles de coton, de Venise, des soieries, d'Espagne, des épices. Pour satisfaire sa clientèle il vendit aussi des toiles de Bourgogne et de Bourg-en-Bresse, des chaperons de couleur de Paris, de la laine d'Arles, de l'huile de Béziers, du blé de Nîmes, et des objets métalliques de Lyon.

Francesco devint le fournisseur des prélats le plus en vue de la Curie et du Sacré Collège. Il entretint d'excellentes relations avec la famille de Grégoire XI, en particulier avec Aymar d'Aigrefeuille, le maréchal pontifical, ainsi qu'avec ses fils Jean de Gramat et le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille le Jeune.

Plus tard, il eut comme pratique les cardinaux Tommaso Ammannati et Pierre d'Ailly. Ces clients fidèles et assidus firent sa renommée et sa richesse en lui achetant les fameux orfrois pour chapes et chasubles que Lucques lui fournissait ainsi que les tableaux à caractères religieux que le marchand obtenait à bas prix de Florence. Il n'hésita pas à donner un sens à son négoce en prenant pour devise « Au nom de Dieu et du profit » ! [...]

Fondation bancaire et spéculation :

En 1399, Francesco Datini alla à Florence et risqua la fondation d'une banque avec un habitant de Prato. De telles banques existaient certes déjà, peu communément cependant, avec les simples prêteurs sur gages lombards, les Lombardi, mais qui prêtaient également de l'argent et ont ainsi été soupçonnés de pratiquer l'usure. Domenico di Cambio, l'associé de Datini, pensait : « Francesco di Marco veut perdre son image ... pour devenir un changeur d'argent qui ne pratique pas l'usure, ce que personne ne peut prétendre être ». Le 4 mars 1399, Datini devint membre de l'Arte del Cambio, la guilde des changeurs. Cependant, il évita de s'aventurer dans les opérations de crédit avec des « grands », ecclésiastiques ou laïcs. Dans son enfance, des banques beaucoup plus grandes avaient ainsi fait faillite comme les banques florentines des Bardi et des Peruzzi.

Mais Datini s'était avancé depuis longtemps - aux yeux de ses contemporains - en terrain beaucoup plus risqué. Il avait commencé les affaires de spéculation dans lesquelles il avait au total 5 000 opérations de change en cours sur les fluctuations de différentes monnaies, surtout entre les Flandres, Barcelone et l'Italie. Domenico di Cambio préférait gagner « plutôt 12 % à des affaires des commerce que 18 % à des affaires de change ».

Cet essor a été presque réduit à néant en 1400 par une catastrophe. Une vague de peste renouvelée tua presque tous ses partenaires de sorte qu'il dut fermer ses entreprises à Pise et à Gênes. Pour la même raison, la banque à Florence dut fermer et la production de laine et de tissu de soie être déplacée à Prato. Datini récupéra certes largement de cet impact lourd en peu d'années mais il réfléchit toutefois de plus en plus fréquemment à la fondation d'une œuvre de bienfaisance, ce qu'il exprima dans des lettres à son ami Ser Lapo Mazzei de Florence. Cela devenait évident dans la mesure où les sociétés se virent contraintes de faire parvenir à Dieu une part de leur profit réalisé, oui : lui ouvrir son propre compte (« Messer Domeneddio »). C'était pour les pauvres et ça a été payé la première lors de la dissolution d'une société.

En 1404, âgé de presque soixante-dix ans, il réussit à se faire admettre dans la corporation florentine la plus importante : l'Arte di Calimala, la guilde des producteurs de tissu. Les commerçants de tissu qui commerçaient avec les tissus de la qualité la plus élevée appartenaient à cette guilde. À partir de là, des contacts commerciaux le reliaient à plus de quarante villes italiennes et au moins dix villes françaises, à Bruges et à quelques autres endroits dans le Saint-Empire mais également au Maroc, à l'Algérie, à la Tunisie et au Levant, soit au total 267 places. Par exemple, 1 634 lettres de 63 expéditeurs différents lui sont parvenues uniquement de Rome.

Après le décès de Datini le 17 juillet 1410, son épouse Margherita, qui devait mourir dix ans plus tard, et son associé Luca del Sera furent établis en tant qu'exécuteurs testamentaires. Le total considérable compté précisément de 72 039 florins, neuf sous et 4 deniers alla, suivant le désir de Datini, à une fondation pieuse. Ses biens immobiliers furent estimés à 11 245 florins. La fondation Ceppo de'poveri célèbrera en 2010 sa 600e année d'existence. La municipalité de Prato nomme aujourd'hui encore un comité de conduite de cinq membres ainsi que quatre membres honoraires, chacun de ces quatre membres représentant un quartier urbain. Cette fondation administre depuis lors non seulement la fortune de Datini en faveur des pauvres de Pratos mais aussi sa maison et sa correspondance complète.

- L'Office de Saint Georges (Wikipedia):

L'Office de Saint Georges (en italien Banco ou Ufficio di San Giorgio) est une institution financière de l'ancienne République de Gênes. C'est l'une des premières banques d'Europe, voire du monde. Il fut fondé en 1407, alors que Gênes était l'une des plus importantes Républiques maritimes. La banque resta en activité bien après le bas Moyen Âge.

L'ancien siège social était situé dans le Palais Saint Georges. Ce bâtiment historique fut construit au XIVe siècle sur ordre du doge de Gênes, Simone Boccanegra. Il est devenu aujourd'hui le bureau des autorités portuaires de Gênes. Situé à proximité du centre-ville, du vieux port et de l'Aquarium, il ouvre périodiquement ses portes au public et reçoit des expositions sur l'histoire de la ville.

Organisation:

Un certain nombre de familles génoises dominantes furent impliquées dans l'établissement et le gouvernement de la banque, notamment la Maison de Grimaldi. La banque fut régie par quatre consuls qui administraient ses finances et dirigeaient ses investissements dirigés. Du fait que les oligarques régnant sur la République avaient généralement la mainmise sur la politique bancaire, il est souvent difficile de déterminer les limites de l'influence de la banque dans le gouvernement.

Opérations:

De nombreux territoires génois d'outre-mer furent directement ou indirectement régis par la banque. En 1453, la République remit la gestion de la Corse, des territoires de Crimée (Gazaria), et d'un certain nombre d'autres possessions aux personnels de la banque. Cependant, au cours du XVe siècle, la République reprit graduellement le contrôle de beaucoup de ses territoires cédés à l'Office de Saint Georges. La péninsule de Taman resta sous le contrôle de la famille des De Ghisolfi, mais leurs princes durent alors s'en remettre à la banque.

L'Office de Saint Georges prêta des sommes d'argent considérables à de nombreux de dirigeants européens pendant les XVe et XVIe siècles, gagnant une influence croissante. Les rois catholiques avaient des comptes ouverts à la banque, de même que Christophe Colomb. Charles Quint était fortement endetté envers la banque durant la plus grande partie de son règne. Nicolas Machiavel prétendit que la domination de la banque sur Gênes rendit possible la création d'une « république plus mémorable que Venise».

Au XVIIe siècle, la banque s'impliqua fortement dans le commerce maritime, et, pendant un certain temps, concurrença des entreprises tels que la Compagnie néerlandaise des Indes orientales et la Compagnie anglaise des Indes orientales.



Façade ornée du Palazzo San Giorgio

- la banque des Médicis : XIVème jusqu'au XVIème siècle

Les Médicis: http://archives.lesechos.fr/archives/2007/lesechos.fr/08/06/300193251.htm

L'argent et la politique : tels sont les secrets de l'irrésistible ascension des Médicis dans une Europe de la Renaissance éclairée par l'Italie. Avec eux naît véritablement la grande banque internationale.

Des succursales dans les principales villes d'Italie, mais aussi à Londres, Bruges, Lyon et Genève, des intérêts dans les mines et l'industrie textile, des relations d'affaires avec toutes les grandes cours d'Europe... L'histoire des Médicis, c'est d'abord celle d'une fabuleuse réussite économique. Une réussite fondée sur le maniement d'argent et les opérations de banque, mais aussi sur un très actif réseau d'affaires...

Au début du XIIIe siècle, les Médicis ne sont qu'une obscure famille originaire de la campagne toscane. Moins d'un siècle plus tard, grâce au commerce et à l'industrie de la laine, ils sont devenus l'un des clans les plus en vue de Florence. L'un des plus ambitieux aussi. Dès cette époque, les Médicis affichent en effet leur soutien au Parti populaire, dont ils veulent faire le tremplin pour leurs ambitions politiques. Un choix risqué mais qui va décider de leur avenir. Lorsqu'en 1378 Salvestro Médicis est exilé pour avoir pris la tête de la révolte des Ciompi - les ouvriers cardeurs de la cité, dont les conditions de travail sont misérables - la famille prend en effet le parti de se tenir à l'écart des activités politiques pour se consacrer exclusivement à ses affaires. C'est alors que commence véritablement l'ascension des Médicis...

L'homme de cette reconversion est Giovanni " di Bicci " de Medicis. Né en 1360, issu de l'une des branches les moins riches du clan, il commence sa carrière en travaillant au sein de la banque fondée à Florence par un cousin éloigné. En 1383, il est placé à la tête de la succursale de Rome. Dix ans plus tard, estimant avoir acquis suffisamment d'expérience, il s'associe avec Benedetto di Lippaccio de Bardi - qui, comme bras droit de Giovanni, jouera un rôle majeur dans le développement de la banque jusqu'à sa mort, en 1420 - et crée son propre établissement. La banque Médicis vient de naître. En 1397, elle quitte Rome pour s'installer à Florence.

De ce qui n'est initialement qu'un petit établissement sans beaucoup d'envergure, Giovanni de Médicis va faire une banque puissante et solidement implantée en Italie. A la fin du XIVe siècle, cela fait longtemps déjà que les banques ont fait leur apparition en Occident. Les premières sont nées dans le courant du XIIe siècle, à l'occasion des foires commerciales organisées un peu partout en Europe et où se retrouvaient à intervalles réguliers les marchands et les négociants venus d'Italie, de France, d'Allemagne ou d'Angleterre. Petit à petit, pour des raisons pratiques, l'habitude a été prise de ne plus régler les échanges au comptant mais de le faire par compensation, en transférant les créances de foire en foire, donnant ainsi naissance aux lettres de change et aux billets à ordre - promesse écrite par laquelle un débiteur s'engage à rembourser son créancier à échéance déterminée. Les Italiens de Sienne et de Florence se sont rapidement illustrés dans ces pratiques. Passés maîtres dans l'art de changer les espèces, d'effectuer des virements ou des compensations d'une place à l'autre et de recevoir des dépôts, ce sont eux qui créent les premières banques, le mot provenant de l'italien " banco ", le banc sur lequel les changeurs effectuent leurs opérations.

Deux siècles plus tard, les petites banques itinérantes ont bien changé! Devenues des compagnies commerciales, elles regroupent autour d'un noyau familial plusieurs associés bailleurs de fonds, disposent de succursales dans la plupart des places commerciales du monde méditerranéen et occidental et font commerce de tout, depuis les opérations bancaires proprement dites jusqu'à la fabrication de draps en passant par les mines, le grand commerce maritime, le change, les virements, les dépôts, les prêts aux princes, aux rois ou aux papes. Tout à la fois entreprises commerciales et financières, les compagnies annoncent en fait nos modernes banques d'affaires...

C'est dans cette tradition que s'inscrit la banque Médicis. Mais son fondateur, Giovanni de Médicis, innove radicalement sur un point. Historiquement, en effet, les premières compagnies commerciales avaient adopté une structure centralisée, la maison mère et les différentes succursales situées à l'étranger ne constituant qu'une seule et même entité légale. Dans un tel schéma, le risque était grand que la défaillance de l'une des succursales entraîne dans sa chute l'ensemble de la compagnie. C'est ce qui se passe dans les années 1340, période au cours de laquelle l'Occident connaît une violente crise économique. En l'espace de quelques années, les quatre plus grandes compagnies florentines disparaissent, emportées par la faillite de leurs succursales. Lorsqu'il se lance dans les affaires en 1397, Giovanni de Médicis a tiré les leçons de ces échecs. Les filiales de sa banque seront toutes créées sous forme de sociétés juridiquement indépendantes - mais contrôlées majoritairement par la maison mère de Florence - et confiées non pas à de simples commis mais à des membres des principales familles florentines, parentes ou alliées des Médicis.

Lorsqu'il meurt en 1429, Giovanni " di Bicci " de Médicis lègue à son fils Cosme une banque qui compte trois filiales, à Rome, Venise et Naples. Outre les opérations financières et commerciales, l'établissement tire une grande partie de sa puissance des relations que Giovanni a tissées avec le pape Jean XXIII. Le banquier n'a en effet pas hésité à miser sur cet ancien pirate devenu cardinal, finançant méthodiquement sa carrière et l'aidant à gravir un à un les échelons de l'Eglise.

Le pari, extrêmement risqué, s'avère largement payant. A peine élu sur le trône de Saint-Pierre en 1410, Jean XXIII fait de l'établissement fondé par Giovanni la banque officielle de la papauté. La famille y gagne un surcroît de prestige et de puissance. Cet héritage, Cosme de Médicis va le mettre au service de ses ambitions personnelles. Rompant avec la tradition de prudence de la famille et passant outre les conseils de son père qui, sur son lit de mort, lui aurait recommandé de " rester toujours dans l'ombre ", Cosme a en effet décidé de ne pas se cantonner aux affaires financières et commerciales, mais de jouer un rôle éminent à Florence. Il va ainsi mener de pair carrière politique et carrière de banquier. Jusqu'à sa mort, en 1464, Cosme sera en fait le véritable maître de Florence. Fondé sur le clientélisme, son pouvoir doit beaucoup à la banque créée par son père. C'est elle qui finance parents et alliés, souverains et papes, peintres et sculpteurs, partis et groupes de pression qui constituent le réseau Médicis.

De cet établissement exclusivement implanté en Italie en 1429, Cosme de Médicis fait en quelques années l'une des principales puissances financières du monde connu. Sans doute ne dirige-t-il pas lui-même la banque, en laissant la gestion quotidienne à des hommes de confiance, véritables directeurs généraux avant l'heure. Mais il en suit attentivement les développements et en définit lui-même la stratégie d'ensemble. C'est à son époque que la banque Médicis devient une véritable banque d'affaires implantée dans toutes les places financières d'Europe. Aux trois filiales implantées à Rome, Venise et Naples s'en ajoutent de nouvelles à Milan, Bruges, Londres, Lyon, Genève et Avignon. A Florence même, la banque

finance et contrôle plusieurs fabriques textiles - de laine et de soieries - qui exportent leur production dans toutes les cours d'Europe. Les profits proviennent du négoce international des laines anglaises, des draps italiens et flamands, des tapisseries de Flandres, des soieries d'Italie, mais aussi du commerce des épices et de l'argent, sans parler du maniement des finances pontificales et des prêts aux souverains. En 1464, l'établissement ajoute à ces différents trafics un très juteux monopole sur l'exportation de l'alun pontifical extrait à Tolfa, dans le Latium. Utilisé comme fixateur des teintures pour les étoffes de laine, ce minerai est alors recherché par toute l'industrie textile européenne.

Vers 1460, la banque Médicis donne littéralement le ton à l'économie européenne. C'est ainsi qu'en ordonnant en 1464 au directeur de la filiale de Genève de se transférer à Lyon, Cosme de Médicis précipite le déclin de la foire de Genève, garantissant en retour le succès de sa rivale de Lyon, fondée par Louis XI. Aussi bien la maison mère que ses filiales européennes sont alors des structures très légères employant souvent moins d'une dizaine de personnes. Recrutés dans les familles du patriciat florentin, les directeurs des filiales disposent d'une large autonomie de gestion. En retour, Cosme de Médicis attend d'eux et de leur famille un soutien sans faille à son pouvoir sur la cité. La force de l'établissement réside alors dans l'ampleur de son réseau, mais aussi dans sa maîtrise parfaite des techniques financières, lettres de change et chèques notamment, inconnues dans la plupart des pays européens.

A la mort de Cosme, en 1464, la banque Médicis est à son apogée. Mais le déclin est proche. Les gigantesques prêts consentis par Cosme aux cours d'Europe - notamment au roi d'Angleterre - ont certes accru l'influence et le pouvoir de la famille. Mais ils ont également fragilisé l'établissement. Fils aîné et successeur de Cosme, Pierre dit " le goutteux " le comprend bien qui, dès son avènement, cherche à obtenir le remboursement des prêts consentis. A Londres, il se heurte au refus du roi d'Angleterre, qui le menace d'interrompre les exportations de laines anglaises, vitales pour les affaires de la famille. A Florence même, l'ardeur de Pierre à se faire rembourser plonge tout le secteur textile dans une terrible crise économique. Mais il y a plus grave! Davantage attirés par la politique que par les affaires, Pierre " le goutteux ", et plus encore ses successeurs, Laurent le Magnifique et Piero di Lorenzo, délaissent peu à peu la banque, préférant se reposer sur les directeurs de succursales. Recrutés à la hâte, ceux-ci sont loin d'avoir le talent de leurs prédécesseurs. Résultat : victimes d'engagements inconsidérés ou de malversations, les établissements de Lyon, de Londres puis de Bruges sont contraints de fermer leurs portes à la fin des années 1470. Pour ne rien arranger, la découverte au même moment de mines d'argent en Allemagne entraîne une très forte dévalorisation de l'or, sur lequel la banque a basé tous ses prêts.

Le coup de grâce survient en 1494. Cette année-là, en effet, la maison mère de Florence fait faillite, entraînant dans sa chute ce qu'il reste de l'empire fondé par Giovanni. Ruinés, les Médicis? Loin s'en faut! La décision de 1494 s'apparente en fait davantage à un réajustement de leur réseau qu'à une liquidation. S'ils ne sont plus eux-mêmes directement engagés dans les affaires, les Médicis peuvent encore compter sur la présence de compagnies florentines détenues par des alliés ou des parents et qui interviennent dans toute l'Europe. Devenus ducs de Florence (1530) puis grands-ducs de Toscane (1570), les Médicis s'appuient ainsi sur l'immense réseau européen des hommes d'affaires toscans, dont les ramifications s'étendent de Londres à Cracovie, d'Anvers à Venise et de Paris à Nuremberg. Ce réseau leur permet de contrôler indirectement les finances pontificales. Il leur permet également d'accumuler une immense fortune et de la mettre au service de leurs ambitions politiques.

A la fin du XVIesiècle ainsi, alors qu'une grave disette frappe toute l'Europe méditerranéenne, le grand-duc Ferdinand a recours aux Toscans pour spéculer sur les grains polonais. Par l'intermédiaire des Torrigiani, des marchands florentins installés à Nuremberg, il fait acheter des grains à Dantzig et Hambourg qu'il revend ensuite au prix fort en Italie. Devenu l'un des hommes les plus riches d'Europe, il utilise sa fortune pour subventionner le roi de France Henri IV, enlisé dans la reconquête de son royaume. Un bon placement assurément ! Moyennant l'annulation d'une partie de sa dette, Henri IV accepte en effet, en 1600, d'épouser Marie de Médicis, la propre nièce de Ferdinand ! Après Catherine de Médicis, dont les alliés florentins avaient déjà financé la monarchie française, les Médicis s'offrent une nouvelle reine de France... Ce sera l'un de leurs derniers grands succès. Passé les années 1620, le déplacement des flux économiques de la Toscane vers les Pays-Bas et la Grande-Bretagne entraîne le déclin des Médicis. Ils n'en auront pas moins régné sur la finance mondiale pendant plus de deux siècles.

Tristan Gaston-Breton

The Medici Bank: http://e-articles.info/e/a/title/The-Medici-Bank/

The Medici Bank, perhaps the most famous bank of Renaissance Italy, rose to the top rank of European financial institutions during the fifteenth century. It accepted time deposits, the sum of which was several times larger than the invested capital, and was a lending institution. This was unlike some of the exchange banks of the time that were primarily involved in fund transfers associated with international trade. The Medici Bank was the chief bank for the Curia, and it had branches in the major cities of Italy, as well as London, Lyons, Geneva, Bruges, and Avignon.

In Renaissance Italy openly charging interest (usury) was prohibited, but interest charges were hidden in bills of exchange through which foreign currency was purchased for delivery at a future date. Profit was at the mercy of the foreign exchange markets. What was called a dry exchange involved no transfer of goods or foreign exchange and effectively guaranteed interest to the lender. In 1429 dry exchanges were outlawed in Florence, but the law was suspended at least temporarily in 1435, right after the Medici became the de facto, if not legal rulers, of Florence. The Medici Bank was organized as a partnership with the Medici family being the largest investor in the parent company and the parent company being the largest investor in the branch partnerships. The parent company functioned like a modern holding company. The system of branch banks was organized such that one branch could be declared independent by rearranging accounts. Such arrangements protected the parent bank from the bankruptcy of individual branches due to localized economic difficulties.

Members of the Medici family entered the Florentine banking business in the latter 1300s. In 1393 Giovanni di Bicci de' Medici (1360–1429) took ownership of the Roman branch of a bank owned by one of his Florentine cousins. He removed the headquarters of his bank to Florence in 1397, the official founding date for the Medici Bank. At the time Rome was a source of funds, whereas Florence offered a better market for making loans. By 1402 the Medici Bank had opened a branch bank in Venice, another important outlet of investment opportunities. By then the bank boasted a total of seventeen employees at its headquarters in Florence, five of whom were clerks.

In the fourteenth and fifteenth centuries wool and cloth industries were the export mainspring of the Florentine economy. In 1402 the Medici Bank loaned 3,000 florins (nearly one-third of its original capital) to finance a Medici family partnership to produce woolen cloth. The year 1408 saw the establishment of a second and more successful shop for producing woolen cloth. In addition to banking, the Medici traded wool, cloth, alum, spices, olive oil, silk stuffs, brocades, jewelry, silver plate, citrus fruit, and other commodities, diversifying their risks by investing in a range of ventures.

In 1429 Giovanni di Medici died, passing the management of the bank into the hands of his eldest son, Cosimo. Under Cosimo's leadership the Medici Bank became the largest banking house of its time. In 1435 the bank opened a branch in Geneva, the first branch beyond the Alps. The Medici opened another woolen cloth manufacturing shop and acquired a silk shop in 1438. The Medici Bank opened a branch in Bruges in 1439, and branches in London and Avignon in 1446. The Milan branch was opened in 1452 or 1453. The Geneva branch was transferred to Lyons in 1464.

When Cosimo died in 1464 the bank had passed its peak. An invalid son, Piero de' Medici, assumed management of the bank. According to Machiavelli, he began calling in loans, causing a contraction in credit and numerous business failures. Piero died in 1469. Piero's son, Lorenzo the Magnificent, was a great statesman. He had a humanistic education without business training or experience. He turned the management of the bank over to managers, and the bank gradually lost ground. On Lorenzo's death in 1492, his son, Piero di Lorenzo, assumed control of the Medici political and business interests in Florence. Piero had neither business nor political acumen, and in 1494 the Medici were ousted from Florence. The bank, already tottering on bankruptcy, was confiscated, and was not successful under its new owners.

<u>Jacques Cœur, négociant – banquier – armateur</u> (Wiki) :

Jacques Cœur (vers 1395/1400, Bourges – 25 novembre 1456, île de Chios), est un marchand français, devenu Négociant-banquier et armateur. Il fut l'un des premiers français à établir et entretenir des relations commerciales suivies avec les pays du Levant. Ayant réussi à s'introduire auprès du roi, il est nommé à la tête de la grande Argenterie du Roi de France par Charles VII en 1436. Il se lance dans de nombreuses entreprises commerciales et industrielles, et amasse une fortune considérable qui lui permet d'aider Charles VII, à l'époque « le petit Roi de Bourges », à reconquérir son territoire occupé par les Anglais. Mais sa réussite éclatante l'amène à la disgrâce : en invoquant diverses accusations, ses rivaux et ses nombreux débiteurs, dont le roi, réussissent à provoquer sa chute en 1451. Emprisonné, il s'évade en 1454 et meurt en exil.



Très jeune, Jacques Cœur gère l'un des douze changes de la ville. Considéré comme un homme des plus industrieux et des plus ingénieux, il se marie en 1420, ou 1418, avec Macée de Léodepart, fille d'un ancien valet de chambre du duc Jean Ier de Berry, Lambert de Léodepart, devenu prévôt de Bourges. La belle-mère de Jacques Cœur, Jeanne Roussart, est la fille d'un maître des monnaies de Bourges, et son mariage contribua à l'origine de sa carrière au service du roi de France.

En effet, en 1427, associé avec Pierre Godart, changeur, il afferme la monnaie de Bourges, et fabrique au nom de Ravau le Danois, maître titulaire de ladite monnaie. Deux ans après, il est accusé d'avoir fait affiner trois cents marcs d'argent au-dessous du titre légal, ce qui lui aurait procuré un bénéfice de six à sept vingt écus. Ravau le Danois sollicite en 1429 des lettres de rémission pour ce fait, et le roi les accorde le 6 décembre 1429 (après la levée du siège d'Orléans avec Jeanne d'Arc et le sacre de Charles VII) moyennant une amende de 1 000 écus d'or. Cœur est gracié moyennant une légère amende.

Son ascension sociale : négociant, banquier, armateur, etc. :

Jacques Cœur dirige ses vues vers le négoce international et forme une société avec les frères Pierre et Barthomié Godart. Cette association dure jusqu'à la mort des frères Godart, en 1439. Il conçoit un plan grandiose, plein d'audace, et d'une exécution difficile, mais qui doit lui apporter gloire et profit. Il ne s'agit de rien moins que de se porter rival des Vénitiens, des Pisans et des Génois pour le commerce du Levant. Afin de poser les bases de ses relations futures avec les nations orientales, Jacques Cœur favorise les opérations économiques non plus par le troc mais par du numéraire en exploitant notamment des mines d'argent, de cuivre et de plomb dans le Lyonnais et le Beaujolais, fait copier les navires génois et se rend en Égypte et en Syrie dans le courant de l'année 1432. Un écuyer de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans le récit d'un pèlerinage qu'il fait à cette époque, dit l'avoir rencontré à Damas. Il se rend ensuite à Beyrouth, et s'y embarque sur une galère de Narbonne. De retour en France, Jacques Cœur établit des comptoirs à Montpellier, qui jouissent de privilèges spéciaux (suppression de péages) pour commercer avec les infidèles.

Le début de ses opérations est presque instantanément couronné de succès. De fait, Jacques a plus de douze navires sillonnant la Méditerranée en tous sens, et « à lui seul », dit le chroniqueur Matthieu de Coucy, « il gagne chacun plus que l'ensemble de tous les autres

marchands du royaume ». Ses agents sont répandus au nombre de trois cents dans tous les ports et dans les villes principales de l'intérieur. Au surplus, il met une grande loyauté et une extrême bonne foi dans ses transactions ; et des témoignages de générosité habilement répandus auprès des princes d'Orient lui donnent autorité et un grand crédit auprès d'eux. Il reçoit le monopole d'importation des épices et du transport des marchandises françaises vers les ports musulmans.

Son mariage avec la petite-fille du maître de la monnaie de Bourges l'a introduit à la cour du futur Charles VII, et il a attiré son attention. Malgré les abus qui lui sont reprochés, on le retrouve maître des monnaies à Bourges en 1435. L'année suivante, après la reddition de Paris, l'hôtel des monnaies de celle ville lui est également confié, et il y fait fabriquer les écus d'or à la couronne, dont la valeur réelle ne tarde pas à concurrencer les monnaies anglaises. Charles VII croit pouvoir demander plus encore à l'activité du maître des monnaies : il rétablit la charge d'argentier, et la lui confère.

Le 2 février 1439, Jacques Cœur est nommé par Charles VII à la tête de l'Argenterie du royaume de France. Cette charge consiste à recevoir tous les ans des trésoriers généraux une certaine somme affectée aux dépenses de la maison du roi, et dont il devait faire connaître l'emploi à la chambre des comptes. Entre les mains de Jacques Cœur ces fonctions prennent un caractère d'une utilité beaucoup plus générale. En régularisant l'emploi des finances du roi, livrées au désordre, et en créant des ressources nouvelles, il contribue puissamment à fournir les moyens dont Charles VII a besoin pour délivrer la France du joug anglais. Jacques Cœur institue progressivement la taille et le fouage (impôts directs), les aides et la gabelle (impôts indirects). La levée de ces impôts entraîne la création de nouvelles institutions. Au mois d'avril 1441, Charles VII accorde à son argentier des lettres d'anoblissement pour lui, sa femme et ses descendants.

Tout en administrant les monnaies et les finances du roi, Jacques Cœur dirige son commerce avec les ports du Levant et de l'Italie. Il exporte draps, fers, toiles, vins et cuivre, et importe soieries, draps d'or, fourrures, maroquins, tapis et pierres précieuses. Il jouit de la plus haute position de considération et de fortune qu'un homme peut envier à son époque. En 1442, il devient le conseiller du roi de France. Le 25 septembre 1443, la Grande Ordonnance de Saumur, promulguée à l'instigation de Jacques Cœur, fait que les finances de l'État vont être assainies. Le conseil du roi de 1444, dirigé par Dunois, est composé presque exclusivement de roturiers (Jacques Cœur, Jean Bureau, Étienne Chevalier, Guillaume Cousinot, Jouvenel des Ursins, Guillaume d'Estouteville, Tancarville, Blainville, Beauvau et le maréchal Machet). La France se relève et connaît la prospérité.

Jacques Cœur et le roi Charles VII sont très proches. Quand celui-ci lui expose son désir de reconquérir la Normandie sur les Anglais, Jacques Cœur avance aussitôt deux cent mille écus. Le 6 août 1449, la guerre contre l'Angleterre reprend. Dunois et le duc de Bretagne conduisent l'opération. Aussi, lors de l'entrée du roi à Rouen, le lundi 27 juillet 1447, l'argentier a une place d'honneur dans le cortège, marchant à côte de Dunois et vêtu comme lui. Il est devant les plus hauts membres de la noblesse et du clergé. Ces derniers ne protestent pas, car ils sont les obligés de Jacques Cœur. Ils ont tous recours à la bourse de l'argentier.

Jacques Cœur fait construire un fastueux palais à Bourges. Il est bâti entre les années 1443 et 1453, et sa construction coûte la somme de cent mille écus. C'est un chef-d'œuvre de l'architecture gothique tardive. Cet édifice naît de la volonté de Jacques Cœur de bâtir une grant'maison dans sa ville natale. Toutefois, l'argentier de Charles VII n'y habite pas. Très jalousé pour sa grande fortune, ses ennemis et ses envieux parviennent à le perdre. Après la mort d'Agnès Sorel qui le protégeait, Charles VII oublie ses services et l'abandonne à l'avidité des courtisans, qui se partagent ses dépouilles. Accusé de crimes imaginaires, il est arrêté pour malversation en 1451.

Disgrâce et procès

Le 31 juillet 1451, après avoir entendu le Grand Conseil au château de Taillebourg près de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), le roi Charles VII décide d'imputer à Jacques Cœur, en sa présence, le crime de lèse-majesté, ce qui a pour conséquence son arrestation immédiate, son emprisonnement, et la mise sous séquestres de ses biens. Antoine de Chabannes participe au procès de Jacques Cœur, partie par devoir, partie par jalousie, et bénéficie largement du dépeçage de ses biens, se voyant octroyer en fief une bonne partie de la Puisaye, et le château de Saint-Fargeau. Le roi prend aussitôt cent mille écus pour la guerre de Guyenne. Le Florentin Otto Castellain obtient les fonctions d'argentier. Il y a trop de gens intéressés à ne pas laisser déclarer innocent un homme dont ils ont déjà en partie partagé les biens : ceux à qui il a prêté de l'argent sans intérêt, et dont la liste est longue (Antoine de Chabannes, Antoinette de Maignelais, Guillaume Gouffier), se trouvent tout d'un coup quittes de leurs dettes par la condamnation de leur bienfaiteur. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il s'élève contre lui tant d'ennemis qui lui cherchent des crimes pour le rendre coupable. Le 29 mai 1453, Jacques Cœur est reconnu coupable des crimes de lèse-majesté, de concussion et d'exactions. Il est condamné à la saisie de ses biens, au paiement d'une amende de trois cent mille écus, au remboursement de cent mille écus au Trésor royal. Sa condamnation à mort est commuée en bannissement perpétuel pour service rendu à la couronne. Il doit rester en prison jusqu'au paiement de l'amende et ensuite être banni hors du royaume. Sur l'accusation d'empoisonnement d'Agnès Sorel, l'arrêt décide de suspendre la procédure. Quant aux créances des tiers sur les biens, on refuse, par ordre du roi, d'en reconnaître aucune. Jacques Cœur recoit, le 2 juin 1453, à Poitiers, commandement de payer la somme de quatre cent mille écus.

Évasion et fin de vie

En octobre 1454, il réussit à s'échapper du château de Poitiers, alors qu'il était sous la garde de Chabannes. Il se réfugie d'abord à Limoges, puis, en février 1455, il est à Beaucaire chez les frères franciscains. Accompagné de son fils et avec l'aide de son neveu Jean Village, il gagne la Provence, puis rejoint Rome.

Le pape Nicolas V, qui apprécie beaucoup Jacques Cœur depuis le voyage diplomatique que celui-ci a fait Rome en 1447, veut qu'il demeure en son propre palais, et le fait soigner par ses médecins. Miné par la maladie qu'il contracta à la suite des mauvais traitements endurés, Jacques Cœur passe l'année 1455 à Rome, à recueillir les débris de sa fortune, car tout n'était pas en France : nombre de galères se trouvaient en mer pendant son procès, et il a des biens qui sont entre les mains de ses correspondants d'Italie et du Levant. De plus, il reçoit des bénéfices qui ont pu être mis à l'abri par certains agents demeurés fidèles.

Jacques Cœur prépare pour le nouveau pape Calixte III une expédition sur l'île génoise de Chios qui est menacée par les Ottomans, alors maîtres depuis peu de Constantinople. Il devient le conseiller et le financier de l'expédition. Il a le titre de capitaine général de l'Église et commande la flotte sous la direction du patriarche d'Aquilée. Il embarque en 1456. L'expédition passe par Rhodes, puis aborde à Chios. Pendant son séjour dans cette île, le capitaine général est blessé et meurt le 25 novembre 1456. Il est enseveli au milieu du chœur de l'église des Cordeliers de la ville de Chios, église qui sera, par la suite, détruite par les musulmans.

L'obituaire de Saint-Étienne de Bourges lui donne le titre de capitaine-général de l'Église contre les infidèles, et Charles VII, auquel il recommande ses enfants en mourant, déclare dans des lettres du 5 août 1457, « que Jacques Cœur étoit mort en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la foi catholique ».

<u>La banque des Fugger : XVème-XVIème siècle (la famille existe toujours)</u> Famille de banquiers allemands, catholiques, originaire de Souabe.

Le premier ancêtre connu, Johannes s'installa en 1367 à Augsbourg comme tisserand. La branche la plus prestigieuse est celle des Fugger von der Lilie (« Fugger du lis »), fondée par Jakob Ier. Il créa une maison commerciale, qui sous l'impulsion de trois de ses fils, Ulrich (1441-1510), Georg (1453-1506) et surtout Jakob II le Riche (1459-1525), acquit des dimensions internationales. Propriétaire de mines d'argent et de cuivre en Hongrie, au Tyrol et en Espagne, Jakob II finit par détenir le quasi-monopole des mines de l'Europe. Comptant parmi les premiers banquiers de son temps, il finança les campagnes de Maximilien Ier et l'élection de Charles Quint. Ayant lié leur fortune à celle de Habsbourg, les Fugger subirent les répercussions du déclin de cette dynastie dans le Saint-Empire et en Espagne. La banque Fugger fit faillite en 1607.

Les Fugger, du site http://www.les-fugger.sitew.com/CHAPITRE_1.C.htm#CHAPITRE_1.C

A. Les Origines :

C'est avec Hans Fugger que débute véritablement l'histoire de la famille Fugger. Hans s'installe en 1367 à Augsbourg, où il exerce le métier de tisserand. Grâce à son mariage, il devient citoyen de la ville. Son affaire ayant relativement bien marché, il laisse à sa mort en 1408, la fortune considérable de 3000 florins. Deux de ses fils (Andreas et Jacob) continuent alors de développer l'affaire familiale conjointement jusqu'à la division de la firme en 1454 : D'un côté, les Fugger von dem Reh (« Fugger du Chevreuil ») avec à leur tête Andreas Fugger, le plus riche, le plus entreprenant et le plus renommé des fils de Hans. Ses fils, à leur tour, reprirent le flambeau et leur activité se développe alors à grande vitesse, ainsi que le nombre de pays avec lesquels ils commercent (Pays-Bas, Danemark...). Mais rapidement, croulant sous les dettes, la firme fait faillite, et cette branche de la famille tombe dans l'oubli. De l'autre côté, on trouve la branche de Jacob Ier : les Fugger von der Gilgen (« Fugger des Lys »), initialement plus modestes, qui héritent également de Hans.

B. Les Fugger Von Der Gilgen:

En 1463, l'entreprise de Jacob prospère, lui permettant d'appartenir à la très respectée Guilde des marchands du Nord. A sa mort en 1469, ses fils Ulrich, Georges et Peter continuent l'activité de leur père, et sont plus tard rejoints par leur frère cadet Jacob, auquel les Fugger doivent leur renommée. Celui-ci, destiné initialement selon la tradition à entrer dans les ordres, rejoint ses frères après la mort de Peter en 1473. Il apprit le commerce, comme beaucoup d'autres allemands de l'époque au Fondaco dei Tedeschi, à Venise alors qu'il n'avait que quatorze ans. La firme s'appelle alors « Ulrich et Frères ». Les trois frères mènent leurs affaires en commun, excluant les filles de la gestion de l'entreprise en rachetant leurs parts, afin que l'entreprise reste aux mains des Fugger en toute circonstance. En 1473, Ulrich obtient de l'empereur Frédéric III le droit de porter les armes et par là même de devenir banquier des Habsbourg, fonction qui allait leur apporter richesse et renommée. Georges meurt en 1506, et quatre ans plus tard ce sera au tour d'Ulrich. Jacob est donc le dernier de la fratrie à rester en vie. N'ayant pas d'enfants, il s'associe avec ses neveux. La maison prend alors le nom de « Jacob Fugger et Neveux ».

C. Jacob Le Riche:

Jacob donne alors une nouvelle impulsion à la firme familiale. En effet, il laisse de côté le commerce des épices et des tissus de soie afin de se consacrer à quelque chose de plus fructueux : le change et les mines. Pas à pas, ses affaires deviennent florissantes et les

richesses qu'il a accumulées au fil des années lui permettent d'entreprendre à plus grande échelle, mais aussi d'être influent en Europe. C'est ainsi qu'il prêtera de larges sommes d'argent à l'Empereur Maximilien Ier et à son petit fils Charles Quint, en échange de remboursements en nature, ce qui leur permettra d'avoir accès entre autres à la production minière du Tyrol.

Grâce à ses contrats, à ses investissements, et à son influence, Jacob, surnommé « Jacob le Riche », a également accès aux mines de Hongrie et à celle du Guadalcanal, desquelles il tire un profit conséquent : il pourra ainsi mettre en place un commerce florissant de cuivre et de l'argent, qu'il vendra à des coûts extrêmement faibles.

En tant que banquier du pape Léon X, il aide sans le savoir à la formation du mouvement réformateur et protestant de Martin Luther. Il procède à la vente des indulgences à travers l'Europe entière. Le pape profite de la crédulité des chrétiens : les indulgences devant leur permettre d'absoudre leurs fautes et de libérer leur famille du purgatoire, elles permettent surtout à l'Eglise d'obtenir de l'argent liquide sans efforts, cela explique notamment les guerres religieuses et le schisme religieux catholiques-protestants qui s'ensuivront. Jacob finance la contre-réforme en prêtant de l'argent à Maximilien Ier pour combattre ses sujets protestants. En échange, l'Empereur lui accordera des droits sur les mines d'Europe et du Nouveau monde, ainsi qu'un titre royal : Reichsgraf Jacob.

Jacob a des intérêts dans toute l'Europe, il doit donc en permanence être informé de ce qui s'y passe. Ses agents, installés dans tous les centres d'affaires, lui fournissent un flot constant d'informations, comparables aux services de presse actuels. Ses contemporains, conscients de son pouvoir et de sa puissance s'opposent fréquemment à lui. Parmi eux les humanistes et les réformateurs. Il persiste donc un grand ressentiment dans l'opinion publique, qui aurait pu être néfaste à n'importe quel marchand, mais Jacob est protégé par Charles Quint, auprès duquel il a su se rendre indispensable.

C'est également à cette époque que les Fugger assument leur position d'élite, en élevant des statues de la noblesse impériale et des palais symbolisant leur richesse, à l'instar des Médicis en Italie. Mécènes, ils soutiennent des musiciens et des peintres, comme Albrecht Dürer, et réunissent de nombreuses collections : musique, livres, tableaux, pièces de monnaie, sculpture...

D. La descendance de Jacob:

Jacob Fugger meurt le 31 décembre 1525, laissant derrière lui l'équivalent de sept tonnes d'or. Sans enfants, il a préparé son neveu Anton Fugger à sa succession. Ce dernier cherchera tout d'abord à maintenir les acquis de la maison, tout en continuant à accorder des prêts permanents aux puissants tels que Charles Quint, Ferdinand Ier, ou le roi d'Espagne. Fervent catholique, il accorde également des crédits à l'Empereur dans la lutte contre les protestants, établit également des comptoirs au Pérou, au Chili, en Suède, en Norvège et prend même part au commerce d'esclaves.

Après sa mort, ses descendants continueront à gérer la maison pendant un siècle et demi, conservant leurs acquis, construisant de magnifiques résidences : ils sont davantage occupés à préserver leur rang qu'à gérer leur commerce. Leur influence s'est poursuivie à l'époque moderne. Les Fugger ont entre autres participé à un complot pour tuer Hitler. Après la Seconde Guerre Mondiale, certains deviennent même ministres et membres du Bundestag. Les Fugger ont également aidé à reconstruire L'Allemagne de l'Ouest, durant la Guerre Froide.

L'histoire des Fugger se déroule donc principalement au XVIème siècle et est surtout marquée par des relations de pouvoir avec les puissants.

Famille Fugger (Wikipédia)

La famille Fugger est une famille de marchands et de banquiers du Saint-Empire germanique, qui domina la finance européenne à la fin Moyen Âge et pendant la Renaissance. Ils sont à l'origine de la pratique moderne de la banque et de la finance. On considère que Jacob Fugger rassembla la plus grande fortune privée de son temps.

Ils furent anoblis par l'empereur Maximilien II, en récompense des services qu'ils lui avaient rendus, et dont la postérité subsiste au XIXe siècle dans la branche des comtes de Fugger, établis en Souabe, et alliés aux plus illustres maisons d'Allemagne.

En 1508, les Fugger acquièrent le comté de Kirchberg et la seigneurie de Weissenhorn et sont élevés à la dignité de comte du Saint-Empire en 1514, en remerciement des prêts accordés au futur Charles Quint qui lui ont permis d'acheter les sept électeurs, par des lettres de change payables « après l'élection si Charles d'Espagne est élu ».

Ils sont enregistrés comme nobles, à Augsbourg, en 1530. Le titre de comte est étendu aux deux fils de Georg Fugger, Raymond Fugger (1489-1535), fondateur de la branche des comtes Fugger de Kirschberg et Weissenhorn et Antoine Fugger (1493-1560), seigneur de Glött (1536) et de Babenhausen (1538). Le fils aîné de ce dernier, Hans Fugger (1531-1598), fonde la branche des comtes Fugger de Glött.

En 1913, le chef de la branche reçoit le titre bavarois de prince Fugger de Glött. Le fils cadet d'Antoine Fugger, Jacques Fugger (1542-1598) est l'auteur de la lignée des comtes puis princes (1803 et 1818, pour le chef de la branche) Fugger de Babenhausen.

Jacob Fugger: (Wikipédia)

Héritier, comme ses frères, du sens du commerce de son père Jacob Fugger l'Ancien, il étend l'entreprise familiale vers la mer Adriatique via le port de Venise où il apprend la comptabilité en partie double.

Jacob Fugger tient à contrôler son empire : ses succursales ou factoreries sont gérées par des facteurs/employés de la famille Fugger (ou souvent des membres de la famille). Le siège d'Augsbourg correspond régulièrement avec les facteurs et contrôle de près la comptabilité des succursales qui doivent tenir un journal (avec les affaires effectuées et rapportés quotidiennement), un livre de créance et un livre de caisse récapitulant les dépenses et les rentrées d'argent. À la fin de chaque année, on arrête les comptes dans chaque factorie et on envoie les livres à Augsbourg où ils sont convertis en florins rhénans pour être épluchés par Fugger lui-même. Celui-ci voyage régulièrement dans ses succursales.

Chaque succursale a un directeur, des comptables, des caissiers, des secrétaires... Ils sont employés par contrat pour une durée déterminée de 6 à 8 ans. Fugger déplace souvent ses directeurs pour les former et pour empêcher que les directeurs nouent des liens personnels et professionnels dans une ville : ils n'ont pas le droit de faire des affaires pour leur propre compte.



comptable.
Les dossiers derrière eux citent le nom des succursales de la maison Fugger, véritablement internationale : Rome, Venise, Cracovie, Lisbonne, Innsbruck, Nuremberg, etc

Il met également sur pied un service régulier de renseignements, tellement efficace que l'empereur l'utilise pour acheminer son propre courrier. Ainsi, lors des négociations entre l'empereur Maximilien et le pape Jules II, en 1506, au sujet de son couronnement à Rome, leur correspondance passe par l'agent des Fugger à Innsbruck. À cette occasion, il passe commande auprès d'Albrecht Dürer du tableau commémoratif, La Vierge de la fête du rosaire. En 1509, le courrier entre l'empereur et le roi de France pendant les guerres d'Italie passe par la succursale de Milan.

Sous son influence, la famille amasse une fortune estimée à 5,1 millions de guldens (ce qui dépasse, en comparaison, le chiffre d'affaires cumulé des 30 compagnies listées de nos jours au DAX), soit 2 570 256 florins [réf. nécessaire] (à titre de comparaison, un ouvrier qualifié allemand gagne 33 florins par an, un manœuvre 15 florins par an).

Bien connu dans toute l'Europe, il utilise une partie de ses revenus pour octroyer des prêts et financer des armées de mercenaires. En particulier, lors du financement de solde du premier contingent de la Garde suisse pontificale envoyé par la confédération helvétique à la demande du pape Jules II en 15061.

C'est lui qui fournira également à Charles Quint les sommes nécessaires à l'achat des votes des sept électeurs qui l'élisent empereur du Saint-Empire romain germanique en 1519. En récompense, sa famille est anoblie et reçoit des droits souverains sur ses terres, en particulier le droit de battre monnaie.

Jacob obtient également le droit de vendre des indulgences papales, ce qui augmente encore sa fortune. Cependant, cette pratique aura un effet négatif sur la population de la ville d'Augsbourg qui accordera une large audience aux prêches protestantes de Martin Luther en 1517.

Peu de temps avant sa mort, il désigne Anton Fugger, un de ses neveux, comme successeur.

Extrait de l'article de Wikipédia - version anglaise :

- Background, education and early years in Venice:

Jakob Fugger was born as the tenth of eleven children to Jakob Fugger the Elder (1398–1469) and his wife Barbara (1419–1497), daughter of Münzmeister Franz Bäsinger. The Fugger family members, by now second generation burghers in Augsburg, had already established themselves as successful merchants in the city. Hans Fugger, grandfather of Jacob Fugger the Rich had taken up residence in Augsburg in 1367, became a burgher through marriage and acquired considerable wealth by trading textiles with Italy. A few years before his death his son Jakob Fugger the Elder was already one of the richest citizens of Augsburg.

Jakobs older brothers Ulrich (1441–1510) und Georg (1453–1506) created the basis for the rise of the company in Europe. Around 1470 they founded manufactories in Venice and Nuremberg, then important centers of trade. Jakob Fugger's brothers Andreas and Hans both died young in Venice. His brother Markus was a cleric and from 1470 on a writer in a papal chancery in Rome where he died in 1478. His brother Peter died of an epidemic in Nuremberg in 1473.

Loans given to Emperor Frederick III and supplies given to his entourage by Ulrich Fugger were the reason for the family being granted the lily coat of arms in 1473. The "of the lily" (German: von der Lilie) naming after this coat of arms distinguishes this line of the Fugger family from the "of the doe" (German: vom Reh) branch.

Until 2009 historians assumed that Jakob Fugger, who was a minor order at the age of 12, had lived as a canon in a church located in Herrieden. A document from the Austrian state archive

has now shown that Jakob Fugger was already representing his family business in Venice in 1473 at the age of 14. Other research showed that Jakob Fugger spent the years between 1473 and 1487 mostly at the Fondaco dei Tedeschi, the house of German merchants in Venice. Venice being one of the most important centers of trade at the time proved to be an ideal environment for Jakob Fugger's education in banking and the metal trade. His long residence in Italy also helped bring the renaissance style to the German region, with him funding the construction of the first buildings of this style that originated in Italy. Legal and architectural structures of Venice also had a significant influence on the funding of the Fuggerei which was similar to the social housing of Venice.

- Beginnings of the mining and metal trade :

Jakob Fugger laid the foundation of his mining business in Salzburg. He provided loans to the independent silver mine owners in the Salzburg Slate Alps which had constant need for new capital. Instead of receiving the usual documents acknowledging debt he demanded "Kuxe", essentially becoming a shareholder in the mines, and through this forcing more and more mine operators in the area of Gastein and Schladming to sell their silver directly to the Fugger family instead of intermediary traders.

Jakob Fugger was responsible for his families business in Augsburg, Tyrol, Venice and Rome. Around 1485 the family also founded manufactories in Innsbruck (since 1510 in Hall, since 1539 in Schwaz). Through a small loan he there first came into contact with Archduke Sigismund, a member of the Habsburg family. The archduke had as the sole owner of the Tyrol property rights handed out permissions for mining operations to private investors which in return had to pay a share of their profits to Sigismund. Despite this income he was in constant shortage of money owed to a lavish lifestyle, several illegitimate children and his extensive construction projects. A responsibility to pay the amount of 100.000 guilders of war reparations to Venice was eventually financed by Jakob Fugger. In 1488 the total debt already amounted to more than 150.000 guilders. Notable was the form of payment: Instead of paying the Fürst directly the Fugger family paid the money to his creditors as well as providing the wages for the royal court and craftsmen. In 1517 the Fugger family financed more than half of Tyrol's public budget. As a result they were at times entitled to all the silver and copper out of Tyrol

- Relationship with the Emperor Maximilien Ier:

The expansion of high-risk, albeit very lucrative business connections to Maximilian I was undoubtedly promoted by Jakob. In his view, the House of Habsburg was bound to be the dominant power and dynasty within the German region, and as such should receive his financial and political support. Jakob Fugger met the young Roman-German king for the first time in 1489 at a Frankfurt fair. At that time, his plans for the independent Duchy of Tyrol had been agreed upon with the king's chancellor, Johann Waldner. On 16 March 1490 Sigismund and the Tyrol Estates came together with King Maximilian also present. The archduke had to resign under the pressure from the estates, who accused him of mismanagement, and his possessions fell to the king. Maximilian then promised to repay all loans of its predecessor to Jakob Fugger.

Thus the Fugger business became on of the most important financial backers of Maximilian, who since 1486 was co-regent of the Holy Roman Empire. After his father Frederick III died in 1493 he became the reigning emperor. Despite having constant financial difficulties due to an extravagant lifestyle and many failed political projects his reign saw the kingdoms of Spain,

Bohemia and Hungary gained for the House of Habsburg, not by waging war but through advantageous marriage arrangements which were funded with the help of Jakob Fugger.

- The Vatican as a client

The Fugger family were the first German trading house in a direct business relationship with the Roman Curia. Following the death of Pope Alexander VI in August 1503 Jakob Fugger intensified his contacts to the Vatican in Rome. For the new Pope Julius II Fugger financed the recruitment of the pontifical Swiss Guard in 1505/1506, which still exists today. Early dealings in Rome are attributed to the cleric Markus Fugger and have happened in 1473. In 1477 the Fugger business was responsible for transferring church revenues in Sweden to Rome. Between 1508 an 1524 the company leased the Roman mint, the Zecca. In this time there were 66 types of coins manufactured for four different popes. After this the Fugger family was only represented by one manufactory in Rome, mostly due to the "Sacco di Roma" and the less German friendly Medici Pope Clement VII.

As one of the leading bankers in Europe and because of his close relationship to the Vatican Jakob Fugger was also engaged in the sale of indulgences.

For the acquisition of two archdioceses in 1515 Fugger provided a loan of 48.000 guilders to Albrecht von Brandenburg, since 1512 archbishop of Magdeburg and since 1514 also archbishop of Mainz. To repay his debt Albrecht ceded his part of the indulgence granted by Pope Leo X for the construction of St. Peter's Basilica. Within the scope of the total economic scale of the Fugger business however the sale of indulgences was an insignificant banking operation. Nevertheless it caused considerable potential for conflict due to its moral dubiousness, and its role in the advancement of the Reformation in Germany. The conduct of the Dominican Johann Tetzel who was heavily involved in the sale of indulgences was one of the causes that motivated Martin Luther to formulate his 95 Theses. 1520 Luther wrote in his letter "To the Christian Nobility of the German Nation" (German: An den christlichen Adel deutscher Nation) "Fugger and similar people really need to be kept in check" (German: Man müsste wirklich dem Fugger und dergleichen Gesellschaft einen Zaum ins Maul legen).

- Overseas trade

The commodity trade played a relatively small role compared to the two main branches of the Fugger business, banking and mining. It is only because of the associated exotic investments that Jakob Fuggers early trading expeditions take a prominent place in the history of the Fugger business.

After Vasco da Gama's discovery of the sea route to India and the establishment of the Portuguese spice monopoly, Jakob Fugger took part in the spice trade and in 1503 opened a manufactory in Lisbon. He received permission to trade pepper, other spices, and luxury goods such as pearls and gemstones through Lisbon. Along with other merchant houses of Germany and Italy he contributed to a fleet of 22 Portuguese ships lead by Francisco de Almeida that sailed to India in the year 1505 and returned in 1506. Even though one third of the imported wares had to be ceded to the King of Portugal the operation still made significant profit. Soon afterwards the King declared the spice trade a monopoly of the crown in order to secure his income and exclude foreign merchants from participating. However the Portuguese were still largely dependent on the copper delivered by Fugger which was an essential export good for the trade with India.

Unlike the Welser family Jakob Fuggers participation in the overseas trade was very cautious and conservative, and the only other operation of this kind he invested in was a failed trade expedition to the Maluku Islands led by the Spaniard Garcia de Loaisa.

- The great crisis of Jacob Fugger

Especially for mining projects in upper Hungary the Fugger company required enormous capital, which at the time it could not raise. Hence Cardinal Melchior von Meckau was the main sponsor of the Fugger business in 1496. The Prince-Bishop had secretly and unknown to his church chapter invested 150.000 guilders into the Fugger company in return for interest, thereby evading the official church ban on interest. When he died in Rome in 1509 this investment was uncovered. The Pope, the bishopric Brixen and the family of Meckau all claiming the inheritance now demanded the immediate payback of these assets which would have resulted in insolvency for Jakob Fugger. It was this situation that prompted Emperor Maximilian I to step in and assist his banker. On the condition of assisting Pope Julius II in a war against the Republic of Venice the Habsburg monarch was recognized as being the rightful heir of Cardinal Melchior von Meckau. The inheritance could now be settled by amortizing outstanding debts. Fugger also had to deliver jewels as compensation to the Pope. However in return for his support Maximilian I demanded the continuous financial support of his ongoing military and political campaigns.

Since the death of his brothers Georg in 1506 and Ulrich in 1510 Jakob Fugger was now running the Fugger business as the sole policy and decision maker. The company was renamed into "Jakob Fugger und Gebrüder Söhne" (Jakob Fugger and Brothers Sons). In the following years up until his death Jakob Fugger managed to raise the family fortune which amounted to about 200.000 guilders in 1511 to more than two million guilders.

- Election of Charles V in 1519

Emperor Maximilian died in January of 1519 and bequeathed to his grandson Carlos I the hereditary lands of House Habsburg with adjoining Burgundian lands as well as a disputed claim to the throne of the Holy Roman Empire. To secure his essential investments into House Habsburg Jakob Fugger decided to support the election of the 19 year old claimant to the throne. In addition to Carlos I, the English King Henry VIII, the French King Francois I and Frederick III, Elector of Saxony announced their candidacy. Francois I had already secured the votes of the Archdiocese of Trier and the Electorate of the Palatinate as well as offering a sum of 300.000 guilders of election money. The Prince-electors consisted of the three archbishoprics of Mainz, Cologne and Trier in addition to the King of Bohemia, the Electorate of the Palatinate, the Margrave of Brandenburg and the Duke of Saxony.

This was a difficult situation for Carlos I who now relied on the financial capacity of Jakob Fugger to still be able to swerve the election in his favor. Fugger transferred the enormous sum of more than 850.000 guilders to the Prince-electors which ultimately resulted in the unanimous election of Carlos I as Holy Roman Emperor on 28 July 1519. Out of this 850.000 guilders Fugger himself funded around 550.000 while another merchant house of Augsburg, the Welser family, contributed about 150.000 and three Italian bankers providing the rest. What today would be seen as bribery was common practice in the election of the Emperor. Exceptional however was the immense amount of money involved in this particular case mainly due to the uncertainty in the outcome of the election.[38]

A few days later the Pope granted Carlos I, now Charles V, the right to name himself Elected Emperor. It was only in 1530 when Charles V was crowned Emperor by the Pope in Bologna. He was the last Emperor to receive a papal coronation.[39]

Charles V, since his election reigning over a realm where the sun never set, was now deeply indebted to Jakob Fugger. In 1521 the debts amounted to more than 600.000 guilders. The Emperor amortized 415.000 of this sum and in return granted the Fugger company the silver and copper mining operations of Tyrol.[40] During the Imperial Diet of 1523 in Nuremberg it was debated whether to restrict trade capital and the number of trade establishments companies were allowed to maintain. Jakob Fugger intervened and reminded the Emperor that "It is known that your imperial majesty could not have claimed the Roman crown without my help,..." (German: "Es ist auch wissentlich und liegt am Tage, dass Eure Kaiserliche Majestät die römische Krone ohne mein Zutun nicht hätte erlangen können,...")[41] The added demand of repayment of all debts eventually led to all discussions of trade restrictions and limits to monopolies being dropped. In addition to this Jakob Fugger was granted a concession to mine quicksilver and cinnabar in Almadén. The Fugger company was involved in the Spanish mining business up to the year 1645.[42]

- Marriage, heritage and succession

In 1498 the 40 year old Jakob Fugger married Sybille Arzt (also: Artzt) Grand Burgheress of Augsburg, the 18 year old daughter of an eminent Augsburg Grand Burgher. This marriage opened the opportunity for Jakob to elevate to Grand Burgher of Augsburg (German Großbürger zu Augsburg) and later finally giving Jakob Fugger the long awaited aspiration of a seat on the city council (German Stadtrat) of Augsburg. Four years after the wedding, Jakob Fugger bought for his young wife 40.000 guilders worth of jewels from the treasure of Burgundy. Jakob wanted to demonstrate that he is after all equal to the Habsburgs, at least financially. However the jewels were left in a chest in the basement of his house for fear of theft and envy. The couple had no children. Seven weeks after her husband died Sybille Arzt married a business partner of Jakob and converted to the Protestant faith.[43]

Jakob Fugger died on 30 December 1525. The inventory performed by his heirs revealed assets totaling 3.000.058 guilders and liabilities amounting to 867.797 guilders resulting in a surplus of about 2.1 million guilders.[44]

Because he had no direct descendants, the company and its assets were bequeathed to his nephews Raymund and Anton Fugger who also lead the company. He managed to double the family's fortune once more by 1546

Anton Fugger: (Wikipédia)

Né à Nuremberg le 10 juin 1493 et mort à Augsbourg le 14 septembre 1560, était un marchand et banquier allemand. Il succède à son oncle Jacob Fugger à la tête de la compagnie de la famille Fugger faisant fructifier les affaires de celle-ci jusqu'à constituer une des fortunes les plus importantes de l'histoire.

Anton est le troisième et plus jeune fils de Georg Fugger et de son épouse Régina Imhof, après ses frères Markus (1488) et Raymund (1489). La famille d'Anton appartenait à la branche Fugger von der Lilie (Fugger du Lis).

En 1525, il hérite de la fortune de son oncle Jacob le Riche, décédé sans postérité et prend la direction de l'empire commercial en compagnie de son frère Raymund et de son cousin

Hieronymus. En 1532, Raymund et Hieronymus le reconnaissent seul directeur des affaires familiales.

En 1527, il épouse Anna Rehlinger dont il aura dix enfants, six filles et quatre garçons dont Markus (1529–1597), Hans (1531–1598) et Jacob (1542-1598).

Anton Fugger, homme d'affaires talentueux, poursuit l'œuvre d'expansion de son oncle. Catholique zélé, Anton Fugger soutient financièrement, à la suite de son oncle qui en a permis l'élection, l'empereur Charles Quint puis ses successeurs, Ferdinand Ier et Philippe II d'Espagne. Il financera également les souverains d'Angleterre Henry VIII et Édouard VI.

C'est à Anton Fugger que Charles Quint fait appel pour ses incessants besoins d'argent et c'est sous son toit que l'empereur loge lors de la diète d'Augsbourg de 1530. Peu après, l'empereur élève les deux frères au rang de comtes, leur accorde la souveraineté sur les territoires de Kirchberg et de Weissenhorn leur conférant peu après les droits de princes. En 1535, ils reçoivent le droit de battre monnaie. En 1541, au cours d'un épisode célèbre, Anton Fugger brûle, alors qu'il accueille Charles Quint dans ses murs, une reconnaissance d'une somme de 80 000 florins, qu'il lui avait prêtée six ans auparavant pour la bataille de Tunis. L'apport financier d'Anton Fugger sera souvent décisif dans la lutte engagée contre les protestants notamment dans la défaite de la ligue de Smalkalde.

Pourtant, des tensions peuvent apparaître comme avec la reine Marie de Hongrie, sœur de Charle-Quint, qui, prétextant la mauvaise qualité de la monnaie frappé par les Fugger pour la Hongrie, les exproprie des mines dont le roi Vladislas II Jagellon leur avait concédé l'exploitation. Elle les chasse également des mines de cuivre de Neusohl, les privant ainsi d'une partie de leurs exploitations d'Europe orientale.

C'est de Charles-Quint qu'il obtient l'exploitation des mines de mercure d'Almadén et les mines d'argent de Guadalcanal et du Tyrol ou encore les mines alsaciennes de Leberthal.

Quand celles-ci s'épuisent ou que la compagnie en est chassée pour des considérations nationalistes, Anton diversifie ses activités, créant de nouveaux liens commerciaux avec le Pérou et le Chili, étendant ses affaires à Buenos Aires, Mexico et aux Indes occidentales tandis que la famille possède de longue date des comptoirs dans toutes les villes commerciales européennes, comme Bruges, Venise, Lisbonne, Rome, ... Fugger réside lui-même régulièrement à Anvers. Il acquiert de nombreuses terres comme Babenhausen en Bavière. Ses affaires, outre le financement des princes, recouvrent un grand champ d'activités qui vont de l'exploitation de gisement miniers au négoce d'épices et de tissus, passant par le commerce de bétail et même d'esclaves en Afrique et en Amérique.

En 1546, la fortune du Prince des marchands s'établissait à plus de cinq millions de florins sans compter ses avoirs matériels et ses possessions territoriales ou industrielles. C'est là l'apogée de la maison Fugger. Anton Fugger a pourtant pensé plusieurs fois à démembrer l'empire familial d'une part au vu du peu d'empressement de ses descendants à se consacrer aux affaires et, d'autre part, à cause de la pression des demandes de crédit auxquelles il ne peut répondre que par une augmentation de ses emprunts. À sa mort, en 1560, un inventaire montre que la compagnie a 5,6 millions de florins d'actifs pour un passif de 5,4 millions de florins. Le fils d'Anton, Markus, reprendra en définitive la direction des affaires familiales avec succès mais à une échelle moindre qu'avait pu le faire son père. La compagnie ne sera démantelée qu'à la suite de la guerre de Trente Ans.

Anton Fugger a financé de nombreux artistes et hommes de lettres, à l'instar du Titien ou d'Érasme. À l'instar de son frère Raymond, il rassembla une des plus importantes bibliothèques d'Europe et fonda de nombreux établissement de bienfaisance tels que l'hôpital de Waltenhausen.

Bien qu'il se soit souvent trouvé en butte à la majorité protestante d'Augsbourg au point d'y être humilié malgré sa fortune, il marquera profondément la ville où il fonde avec son frère, notamment, l'église Saint-Maurice, où ils font placer à grands frais un jeu d'orgues, le plus grand qu'on eût vu jusqu'alors en Allemagne. La ville d'Augsbourg leur doit encore d'autres établissements importants, comme un hospice pour les incurables, et un autre pour les pauvres.

- Les monts de piété 15^{ème} au début du 20^{ème} siècle :

Un mont-de-piété est un organisme de prêt sur gage, qui a pour mission de faciliter des prêts d'argent, notamment en faveur des plus démunis. Le terme français de l'italien monte di pietà « crédit de pitié », de "monte « valeur, montant » et pièta « pitié, charité ».

L'idée du mont-de-piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs (jusqu'à 130%) pratiqués à l'époque. Iil convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de prêts sur gages : le Monte di Pietà. Plusieurs frères mineurs prêchent à sa suite la création des monts-de-piété ; Dix ans plus tard, le Monte dei Paschi di Siena est établi à Sienne avec le même objectif. Cet établissement propose alors un système de prêt sur gage à faible intérêt ou gratuit.

Des initiatives semblables voient le jour dans d'autres villes d'Italie. Au Ve concile de Latran, en 1515, le pape Léon X reconnaît officiellement les monts-de-piété.

En France, un mont-de-piété est fondé à Avignon en 1610 par la Congrégation de Notre-Dame de Lorette, mais la ville est à cette époque une cité papale depuis 1348, et le restera jusqu'en 1791.

C'est à Paris que le fondateur de La Gazette de France, Théophraste Renaudot, ouvre le premier mont-de-piété en 1637. Cinq ans plus tard, le roi Louis XIII autorise plusieurs autres villes du royaume à établir des monts-de-piété.

Après la mort de Richelieu et de Louis XIII, un arrêt du Parlement met fin à l'institution sous la pression des usuriers. Il faut attendre une ordonnance du roi Louis XVI, le 9 décembre 1777, pour qu'elle soit rétablie.

En juillet 1805 (8 Thermidor de l'an XIII), le décret impérial no 850 interdit aux maisons de prêt de Paris de recevoir des dépôts et de pratiquer des prêts sur nantissement, et ordonne le transfert des dépôts au mont-de-piété[2]. Le même jour, l'empereur Napoléon Ier et le secrétaire d'État Hugues-Bernard Maret signent le décret no 851 relatif à l'organisation et aux opérations du mont-de-piété de Paris[2].

Le 24 octobre 1918, un décret transforme les monts-de-piété en caisses de crédit municipal. Le mont-de-piété de Paris devient ainsi le Crédit municipal de Paris. Le changement de dénomination correspond au développement de ses activités bancaires parallèlement aux prêts sur gages.

- La banque Monte dei Paschi di Siena (dont les activités actuelles ne sont plus forcément en rapport avec le Mont-de-piété alias crédit de charité initial)

La banque Monte dei Paschi di Siena (« Crédit des Paschi de Sienne »), en France Monte Paschi Banque, BIT : BMPS, est la <u>banque la plus ancienne au monde encore en activité</u>. Elle a été fondée en 1472, à Sienne en Toscane (Italie), et a fonctionné sans interruption depuis cette date. Elle est aujourd'hui à la tête de l'un des premiers groupes de banque italiens : Gruppo Monte dei Paschi di Siena ou Groupe MPS.

En 1472, par décision des Magistrats dirigeant la République de Sienne, un mont-de-piété (Monte di pietà) est créé, pratiquant le prêt sur gage, pour aider les populations défavorisées de la ville. Cette création était prévue par une charte rédigée par les Siennois aux environs de 1419, pour réglementer toutes les activités liées à l'agriculture, et à l'élevage des moutons en Maremme, charte nommée Statuto dei Paschi, « statut des Paschi ». Le nom Paschi était l'appellation donnée aux domaines agricoles de la Maremme, d'après l'italien pascoli, « pâturages, prairies ». La naissance d'un établissement de crédit, Monte di pietà, était un des éléments importants de ce statut.

Le mont-de-piété, Monte di pietà (« crédit de charité »), change de nom après 1624, et l'intégration de Sienne au Grand-duché de Toscane. Le Grand-duc Ferdinand II concède alors aux déposants du mont-de-piété, la garantie de l'État, gagée sur les revenus des pâturages des domaines agricoles de la Maremme, les Paschi. Le « Monte di pietà » devient alors le « Monte dei Paschi », littéralement le « Crédit des prairies ».

Avec l'unité italienne, la banque étend son activité dans toute la péninsule, en s'ouvrant à des nouvelles activités, parmi lesquelles le crédit foncier, première tentative en Italie.

En 1929, la banque fusionne avec le Crédit Toscan et la Banque de Florence pour former la Banca Toscana. En 1936, elle est déclarée institut de crédit de droit public. La banque se dote d'un nouveau statut qui, avec diverses modifications, reste en vigueur jusqu'en 1995. Dans la période qui va de 1990 à 1995, la Monte des Paschi de Sienne est la première banque en Italie à diversifier son activité vers les assurances-vie, avec Monte des Paschi-Vita et Tramite Ducato Gestioni, dans les fonds communs d'investissement. Dans les années 1990, elle contrôle le micro-crédit toscan et l'INCA (Istituto Nazionale per il Credito Agrario), une activité qui se développera en MPS (Banca per l'Impresa), la banque pour l'entreprise. Elle acquiert en outre des participations de contrôle de banques étrangères, en Belgique, en Suisse et en France.

Le décret du Ministère du Trésor du 8 août 1995 donne naissance à deux organismes : la Banque Monte des Paschi de Sienne S.p.A et la Fondation Monte des Paschi de Sienne, qui a pour rôle statutaire l'assistance et la bienfaisance, ainsi que l'utilité sociale dans les secteurs de l'instruction, de la recherche scientifique, de la santé et de l'art, en utilisant la référence à la ville et à la province de Sienne.

Le siège de la banque est au Palazzo Salimbeni, dans la ville haute et celui de la fondation au Palazzo Sansedoni, donnant sur la Piazza del Campo.

Le 25 juin 1999, la Banque Monte des Paschi de Sienne est cotée en bourse (au Mercato Telematico Azionario della Borsa Italian) avec une offre publique qui lui fait enregistrer des demandes d'achat dix fois supérieures à l'offre.

Avec la cotation en Bourse commence une intense phase d'expansion territoriale et opérationnelle qui viennent des acquisitions et participations des banques régionales avec un fort enracinement territorial, entre lesquelles la Banque Agricole de Mantoue (BAM : Banca Agricola Mantovana) et la Banque du Salento (Banca del Salento ensuite Banca 121). L'acquisition de BAM a permis à la banque de développer sa présence dans l'Italie septentrionale, celle de la Banque du Salento principalement dans le Sud. On donne de la vie

au potenziamento des structures productives, dans le secteur du crédit spécialisé et des produits financiers pour les entreprises, ainsi que dans le secteur du crédit à la consommation, avec la societé Consum.it, et dans le secteur de l'investment banking, dans l'épargne et dans le parabancaire, en particulier avec la banque MPS Leasing & Factoring. Parallèlement il est procédé à une restructuration interne du groupe, dans le but du modèle spécialisé multimarché.

Monte dei Paschi di Siena:

1472 • (fondation)

1624 • (nom actuel)

1929 • (fusion)

Siège social Sienne (Toscane) (Italie)

Activité(s) bancaire

Société mère Gruppo Monte dei Paschi di Siena

Filiale(s) Banca Antonveneta

BiverBanca

Site Web www.mps.it

Chiffre d'affaires 15.2 milliard d'euro

Bank of the Holy Spirit

(Wikipedia)

Not to be confused with Banco Espírito Santo, founded in 1920 in Portugal.

The Bank of the Holy Spirit (Italian: Il Banco di Santo Spirito) was a bank founded by Pope Paul V on December 13, 1605. The Bank was the first national bank in Europe (as the bank of the Papal States), the first public deposit bank in Rome, and the oldest continuously-operating bank in Rome until its merger in 1992.

First period (1605–1923)

Pope Paul V founded the Bank in 1605. The Bank was founded by Pope Paul V in the Bench of S. Spirit building (which became known as the Palazzo del Banco di S. Spirito) on December 13, 1605. The construction of the building was started in 1513 by Pope Leo X, on what became known as the "Street of the Banks." The newly founded bank provided a new source of income for the Archhospital of Santo Spirito (founded 1201), whose financial difficulties had been increasing throughout the 16th century, and in 1607 the bank began supervising the finances of the hospital, which owned the bank.

From February 20, 1606 to 1923, the Bank of the Holy Spirit provided capital for churches and hospitals constructed in Rome, and other commercial purposes. The bank lent funds to several public works projects, including the Trajan aqueduct project (begun 1608).



Pope Paul V founded the bank in 1605

In 1750, Pope Benedict XIV, known for his condemnation of usury: Vix Pervenit (promulgated November 1, 1745), reorganized the Bank and restricted its lending activities. In 1786, the bank became one of the first to issue paper money during the pontificate of Pope Pius VI.

The records of the Bank are extant in the Vatican Secret Archives, but not in Introitus et Exitus, the records of the Apostolic Camera.

1923-92

In 1923, the Bank was reorganized as a joint-stock company. In 1935, the Istituto per la Ricostruzione Industriale (IRI) of the fascist Italian government gained a controlling interest in the bank.

In the 1930s, Neapolitan bank robbers attempting to dig into the underground vaults of the Bank accidentally discovered the skeletons of victims of a 1836 cholera epidemic, which after archeological excavation became known as the Fontanelle cemetery.

Merger

In 1992, the Bank of the Holy Spirit—which had previously merged with the Cassa di Risparmio di Roma (est. 1836) in 1989— merged with the Banco di Roma (est. 1880) to form the Banca di Roma, which subsequently merged with other banks in 2002 to form Capitalia.

Samuel Bernard, principal banquier du royaume de France dans les années 1700 :

Samuel Bernard, comte de Coubert (1725), né à Sancerre le 29 octobre ou la 28 novembre 1651 et mort le 18 janvier 1739, est un financier français. Issu d'une famille protestante, il débute comme marchand de drap à Paris. Devenu « marchand banquier », il fait fortune à la fin du XVIIe siècle, en achetant les bâtiments pris par les corsaires et grâce à la traite négrière. Il se convertit au catholicisme à la révocation de l'Édit de Nantes. Il est, dans les années 1700, l'un des hommes les plus riches d'Europe et devient le principal banquier du royaume. Anobli et comblé d'honneurs, il s'attache à marier ses enfants dans les plus grandes familles de la noblesse de France.



Portrait de Samuel Bernard, par Nicolas Mignard

Biographie:

Samuel Bernard naît dans une famille protestante d'origine hollandaise. Très jeune, il côtoie le milieu artistique. Son grand-père

était peintre dans le faubourg Saint-Germain et son père est le peintre, graveur et miniaturiste Samuel-Jacques Bernard (1615-1687). Membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture à sa création en 1648, il en est nommé professeur en 1655. Ce dernier, selon les souvenirs apocryphes de la marquise de Créquy, « avait embrassé la secte d'Arminius [et] avait été contraint à s'expatrier ».

Du mariage de ses parents, célébré le 8 octobre 1645 au temple de Charenton, naissent neuf enfants, tous sont baptisés à Charenton, selon le rite réformé.

Jeunesse

Les premières années de sa vie se passent dans une relative quiétude . En France, l'Édit de Nantes (1598) reconnaît la liberté de culte aux protestants. Cependant, contrairement à son père et son grand-père avant lui, Samuel Bernard ne semble pas disposé pour les arts. Il est davantage attiré par le commerce. Son père étant amené à travailler pour la noblesse et la grande-bourgeoisie protestante parisienne, le jeune Samuel est fasciné par les tenues vestimentaires luxueuses que ces personnes revêtent . Il est séduit par le côté artistique de cette industrie autant que par les perspectives financières qu'elle offre .

Marchand de draps à Paris

Aussi, après avoir été apprenti pendant trois ans; il devient, en 1676 « maître mercier grossiste pour draps d'or, d'argent et de soie de Paris » , à l'âge de 25 ans. Il exercera ce métier quelques années et réalisera des profits importants – quoique sans commune mesure avec sa fortune future –, mais son tempérament aventureux l'incite à prendre des risque et il devient « marchand banquier » (grossiste en marchandises diverses).

Le contexte politique en France est alors tendu. La Fronde, les guerres menées par Louis XIV, la Guerre de Dévolution en 1667-1668 et la guerre de Hollande entre 1672 et 1678, et les scandales financiers (notamment celui lié au surintendant des finances Fouquet en 1666) ont considérablement entamé le Trésor royal. En 1672, pour financer la campagne de Hollande, Louis XIV fait appel à Colbert. Bien qu'hostile aux emprunts « qui dévorent l'avenir au profit du présent » ce dernier doit s'y résoudre.

Sur le plan religieux, les guerre successives avec les Provinces-Unies ravivent les suspicions envers les protestants, très présents dans l'industrie et dans le commerce , dans la première moitié des années 1680, aboutissant à la proclamation par le Roi de l'Édit de Fontainebleau en 1685, révoquant l'Édit de Nantes.

Une fortune acquise dans le commerce et les trafics

Au moment de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, il abjure le Protestantisme. Il crée, la même année, la Compagnie de Guinée, à la demande de Louis XIV, et étend ses intérêts à la traite des Noirs.

Pendant ces années, les affaires de Samuel Bernard connaissent une grande expansion . Jusqu'en 1695, il est engagé dans des opérations de banque. Il est chargé par le gouvernement de faire remettre leurs traitements aux ambassadeurs à l'étranger. Ces opérations, malaisées en temps de paix en raison des problèmes de conversion et des risques inhérents au transport de sommes en numéraire, étaient encore plus risquées en temps de guerre. Il se substitue alors au Trésor royal et verse les salaires de vingt-et-un ambassadeurs de France, en prenant au passage de confortables commissions. Devenant de plus en plus influent à la Cour de France, il parvient à s'attacher la reconnaissance de plusieurs contrôleur généraux, notamment celles de Michel Chamillart.

À cette époque, il se met à trafiquer (c'est-à-dire racheter) les prises des corsaires royaux, encouragé notamment par des décisions de Pontchartrain, ministre de la Marine de Louis XIV de 1690 à 1691, autorisant la mise en vente des marchandises saisies en piraterie. En 1696, il est associé à la Compagnie des Indes à l'achat des marchandises saisies sur des bateaux anglais, ce qui lui permet de réaliser des bénéfices considérables.

Mais, se rendant compte de l'état réel des finances de la Compagnie, il décide de la quitter, tout comme son associé Antoine Crozat .

En effet, dans les années 1690, la France est en proie à des famines régulières . Samuel Bernard profite des relations d'affaire qu'il possède à l'étranger, notamment avec des marchands protestants émigrés , pour importer des denrées dont la France manquait. Il importe entre autres denrées du blé , et l'État lui confie des vaisseaux moyennant des frais d'affrètement avantageux . En plus de son réseau de correspondants à l'étranger, il bénéficie d'une organisation financière remarquable. En effet, il est à l'époque l'un des seuls à pouvoir effectuer des virements, grâce à la confiance des banquiers étrangers. Ce faisant, il réduit les délais de manière importante, ce qui constitue avantage sur ses concurrents. Il emploie à l'époque une dizaine de personnes pour ses affaires.

Au tournant du siècle, il est en possession d'une immense fortune et sa maison de banque est considérée comme l'une des plus importante du pays. Il parvient en une vingtaine d'années, et grâce à une capacité de travail hors du commun, à une position influente parmi les sphères gouvernementales. Son réseau de correspondants en France, en Europe et en Amérique latine, lui permet d'être au courant des variations des taux de change et des prix des matières premières.

« Banquier des Rois et sauveur de l'État »

De grand marchand, il devient, après 1700, grand banquier pour le compte du Trésor royal et finance notamment la guerre de succession d'Espagne, de 1700 à 1714. Grâce à la confiance qu'il inspire, il parvient à emprunter dans des pays en guerre avec la France, notamment en Suisse et en Hollande. Il fournit ainsi au Trésor royal deux cents millions de livres. Les gains énormes qu'il retire de ces prêts font de lui un homme puissant. Le duc de Saint-Simon le qualifie alors de « le plus fameux et le plus riche banquier de l'Europe ».

Ayant compris que le commerce, pour se développer, avait besoin que les billet de banque aient une valeur stable, et que cette condition ne pouvait être remplie que par le création d'une banque royale, Samuel Bernard défend – en 1706/1707 – l'idée d'une telle banque. Il bénéficie alors du soutien de Trudaine et de Caumartin et avait rallié à lui le contrôleur général des finances, Nicolas Desmarets. Mais, préoccupé par la guerre aux Pays- Bas, le roi s'y oppose, alors même qu'il demandera à l'écossais John Law de créer une telle banque quelques années plus tard.

En 1708, Louis XIV, qui ne peut compter que sur son crédit, lui fait l'honneur de le recevoir dans les jardins de Marly. Pour que le roi n'eût pas à s'abaisser à recevoir en audience le financier, Desmarets organise une petite mise en scène qui a lieu à Marly:

« Le roi sur les cinq heures, raconte Saint-Simon, sortit à pied et passa devant tous les pavillons [...] Au pavillon suivant, le roi s'arrêta. C'était celui de Desmarets qui se présenta avec le fameux banquier Samuel Bernard qu'il avait mandé pour dîner et travailler avec lui. C'était le plus riche d'Europe et qui faisait le plus gros et le plus assuré commerce d'argent. Le roi dit à Desmarets qu'il était bien aise de le voir avec M. Bernard, puis, tout de suite, dit à ce dernier :

 Vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly, venez le voir à ma promenade, je vous rendrai après à Desmarets.[...]

J'admirais, et je n'étais pas le seul, cette espèce de prostitution du roi, si avare de ses paroles, à un homme de l'espèce de Bernard » .

En effet, Desmarets qui n'était pas parvenu à convaincre Samuel Bernard de concéder un nouveau prêt au Trésor, demande au Roi de flatter ce dernier pour le faire changer d'avis. Bernard revient enchanté de sa promenade avec le Roi, et accorde à Desmarets les crédits que celui-ci lui demandait.

En 1709, il se tire d'une vraie banqueroute à Lyon, à l'époque la première place financière de France, où il ne peut pas tenir ses engagements. Soutenu par l'État, qui ne pouvait se permettre la faillite d'un financier si influent et si important pour ses finances, il parvient à un accord avec ses créanciers, bien que celui-ci soit en sa défaveur.

En 1714, la situation des finances du royaume devient intenable. La dette s'élève alors à 3,5 milliards de livres, soit l'équivalent d'une dizaine d'années de recettes. Son projet de banque royale ayant entrainé une spéculation importante de la part de financiers et d'agents de change, ces derniers sont inquiétés à la mort de Louis XIV, et plusieurs d'entre eux sont envoyés à La Bastille. En 1716, il échappe aux poursuites engagées contre les financiers en abandonnant six millions de livres à l'État.

Anoblissement et propriétés foncières

Sa fortune assurée et son influence sur les finances du gouvernement établie, Samuel Bernard va chercher une reconnaissance, que l'argent seule ne pouvait lui apporter . Anobli par Louis XIV en 1699, sa soif de distinctions, dont il est lui-même conscient, ne s'arrête pas là. Alors qu'il est marié à sa première épouse, il entame une relation avec Marie-Anne-Armande Carton, également mariée, qu'il comble de cadeaux et d'attention et avec qui il aura trois enfants entre 1706 et 1712. Le 30 avril 1722, il lui achète la terre et seigneurie de Passy, et dépense 300 000 livres pour restaurer le château et y aménager un jardin à la française. En 1725, il est créé « comte de Coubert » par Louis XV en 1725. Le 29 décembre 1719, il avait en effet fait l'acquisition de la terre de Coubert (Seine-et-Marne) avec son château, qu'il fait reconstruire de 1724 à 1727, peut-être par Germain Boffrand. Il fait également construire à Paris un magnifique hôtel particulier au 46, rue du Bac et acquière la seigneurie de Glisolles en Normandie, en 1731.

Devenu un gros propriétaire foncier, il s'attache également à marier ses enfants et ses petitsenfants dans la meilleure noblesse de robe et d'épée, en leur accordant des dots importantes. Il offre à ces occasions des réceptions où se pressent les gens du monde et les gens de lettres.

Décès et postérité

Samuel Bernard décède le 18 janvier 1739, à l'âge de 87 ans, des suites d'une artérite dont il souffrait depuis trois ans. À sa mort, il laisse une immense fortune, évaluée à 33 millions de livres, que se partagent ses descendants.

À sa maîtresse, Madame Fontaine, il laisse « le château de Passy, deux immeubles à Auteuil, 355 marcs 6 onces de vaisselle en argent et la remise gracieuses de ses dettes et emprunts ». Il comptait parmi ses emprunteurs une centaine de familles nobles en France et à l'étranger, mais également de membres de la haute-bourgeoisie française, un grand nombre d'hommes politiques, de fonctionnaires et de magistrats. Mais, grand seigneur, « par diplomatie et parfois poussé par un sentiment de bonté, Samuel Bernard savais oublier l'argent qu'on lui devait ». En mariant ses descendants dans des familles nobles, il avait aidé celles-ci à redorer leur blason.

Famille et descendance

Samuel Bernard est marié une première fois avec Magdelaine Clergeau, puis il se remarie en 1720 avec Mlle de Saint-Chamans, soeur d'une de ses belles-filles. Il a pour enfants :

- . Madeleine Marie Bernard (1684-1716), qui épousa Jacques Hardouin-Mansart, fils de l'architecte Jules Hardouin-Mansart, comte de Sagonne ;
- . Samuel-Jacques Bernard (1686-1753), comte de Coubert (1739), qui fut surintendant des finances, domaines et affaires de la reine (1725) (du premier lit);
- . Gabriel Bernard de Rieux (1687-1745), qui épousa la fille du comte de Boulainvilliers, président de la deuxième Chambre des Enquêtes au Parlement de Paris (du premier lit) ;
- . Vincent Bernard de la Livinière ;
- . Bonne Félicité Bernard (du second lit), qui épousa Mathieu-François Molé, président à mortier au Parlement de Paris.

Il a également trois filles naturelles nées de Marie-Anne-Armande Carton, dite Manon, fille de l'acteur Florent Carton Dancourt, et femme de Jean-Louis-Guillaume Fontaine (1666-1714), commissaire et contrôleur de la marine et des guerres au département des Flandres et de Picardie :

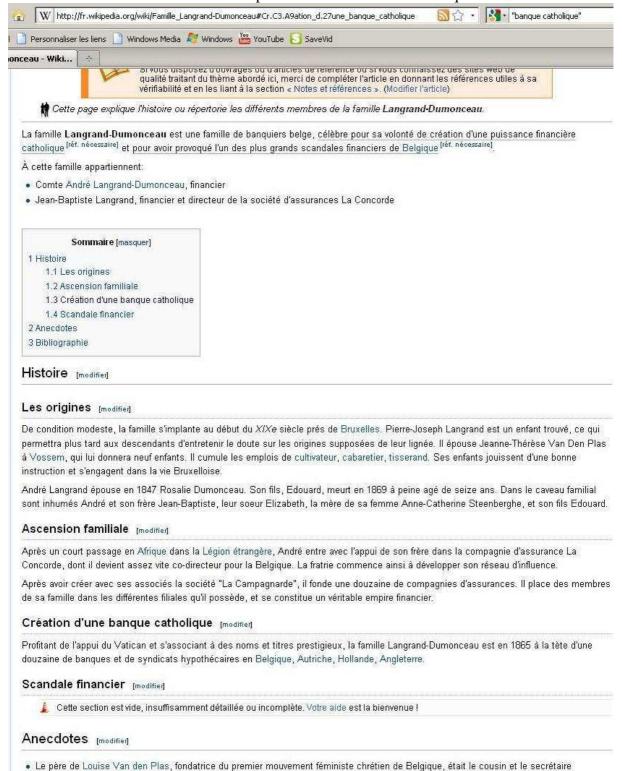
- . Louise-Marie-Madeleine Fontaine (1706-1799), qui épousa le fermier général Claude Dupin, propriétaire du château de Chenonceau ;
- . Marie Anne Louise Fontaine (1710-1765), qui épousa Antoine Alexis Panneau d'Arty, directeur général des aides de 1737 à 1743 ;
- . Françoise Thérèse Fontaine (1712-1765), qui épousa M. Vallet de La Touche.

Aujourd'hui ses descendants directs sont les Forestier de Coubert (Touraine)

Notes

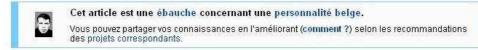
- 1. La France dispose à l'époque de Manufactures célèbres dans l'Europe entière pour la confection d'habits en soie et en étoffes luxueuses
- 2. Il dispose d'une flotte de navires négriers basés à La Rochelle
- 3. « 30 % pour Rome, Bâle et Livourne, 35 % pour la Hongrie (par l'intermédiaire de Constantinople), 50 % pour la Pologne, le Danemark, la Suède, la Hollande... Véritablement substitué au Trésor public, il assure la rémunération de vingt -et-un ambassadeurs ou agents de la force publique en Europe. En même temps, il se charge de fournir secrètement des subsides aux princes allemands, dont on s'assure ainsi l'appui ou la neutralité, tels que les électeurs de Cologne ou de Bavière. » (Saint-Germain, p. 65-66)
- 4. « Il se rend en outre acquéreur de deux bateaux, ce qui, à la revente, lui laissera un bénéfice d'environ un million et demi de livres. Afin d'exclure les armateurs de Saint-Malo, ses concurrents, Samuel Bernard décide de s'assurer la bienveillance du roi, dont la trésorerie est mal en point, en lui offrant 300 000 livres. Il a réussi à évincer ses concurrents de la Compagnie des Indes. » (Saint-Germain, p. 13)
- 5. Pendant les années 1693, 1697 et surtout 1698
- 6. Félix-Hilaire Fortuné le qualifie de créateur entre autres de l'import-export
- 7. « On le voit souvent donnant ses premiers rendez-vous à six heures du matin ou tard dans la nuit. » (Pollitzer p. 29)
- 8. « C'est la personnalité du banquier qui, seule est considéré et il trouvera constamment à l'étranger des fonds que l'épargne française, épuisée ou réticente, est incapable de lui fournir. » (Pollitzer p. 30)
- 9. « Toutes ces transactions sont forcément grevées de frais multiples [...] le gouvernement français doit les accepter sans discuter car sa trésorerie dépend en grande partie de la ponctualité de Samuel Bernard. » (Pollitzer p. 30)
- 10. Le 2 mai 1716, un édit royal confie à l'écossais John Law le soin de créer une banque privée, sur le modèle de la banque d'Angleterre, qui prend le nom de Banque générale.

<u>Lagrand-Dumonceau</u>: financier catholique du XIXème siècle malheureusement mal inspiré, entrainant un scandale financier aux répercussions similaires à la banque l'Union Général



particulier de André Langrand-Dumonceau.





André Langrand ou André Langrand-Dumonceau (1826 - 1900) est un homme des finances belge.

En 1850, André Langrand - qui associe son nom à celui de sa femme en 1847 - lance à 24 ans une modeste compagnie d'assurances agricoles. Il participe ensuite à la fondation de nombreuses autres compagnies dont La Royale belge en Belgique, et le Crédit foncier internationa à Londres, ou en Autriche et aux Pays-Bas.

Aventurier de la finance, Langrand essaye avec succès de s'attirer les faveurs de l'Église en proclamant ouvertement sa volonté de "christianiser" les capitaux, c'est-à-dire de constituer une puissance financière catholique capable de s'opposer à la haute banque juive et protestante. Il fait entrer dans les conseils d'administration de ses sociétés des hommes politiques catholiques en vue comme Pierre de Decker, Alphonse Nothomb ou Adolphe Dechamps.

À partir des années 1860, il commence de vastes opérations de crédit foncier et hypothécaire en Europe centrale puis s'engage dans des entreprises de travaux publics. Il est nommé en 1865 comte romain, signe de l'appui du Pape Pie IX.

Par la suite Langrand est amené à dissimuler des difficultés financières en procédant à diverses manipulations financières frauduleuses. Il met en place un fragile système pyramidal de sociétés : les plantureux dividendes des unes sont payés par les collectes de capitaux pour la création des autres. En octobre 1868, une campagne de presse violente menée par un petit journal financier, La Cote libre de la Bourse de Bruxelles, dénonce les méthodes frauduleuses. Le scandale éclate, le crédit de Langrand s'effondre et cela provoque un gros scandale politico-financier. Les faillites successives de ses sociétés ruinent de nombreux petits épargnants, catholiques pour la plupart.

Les libéraux, ravis de l'aubaine, s'emparent durant l'instruction en 1870 de l'histoire qui devient l'affaire Langrand-Dumonceau et tentent de discréditer, aux yeux de l'opinion, le parti catholique tout entier. Le 25 août 1870, le Tribunal de commerce de Bruxelles proclame la faillite personnelle d'André Langrand-Dumonceau et de ses principaux administrateurs. Le comte Hadelin de Liedekerke Beaufort doit subir les épreuves de l'action judiciaire intentée à sa charge et à celle de ses collègues pour simulation de bénéfices, dissimulation du passif, exagération des valeurs actives.

André Langrand-Dumonceau, en fuite, a été condamné par contumace, mais ses administrateurs, défendus par les ténors du Barreau de Bruxelles, se sont pourvus en cassation, où l'arrêt du 24 juin 1878, a considéré la cour d'assises incompétente en la matière. Le comte Hadelin de Liedekerke Beaufort et ses collègues ont été néanmoins astreints à solder sur leur fortune personnelle l'immense déficit des entreprises au prorata de leurs engagements financiers respectifs. L'affaire Langrand-Dumonceau, dont le volumineux procès est conservé aux Archives générales du Royaume de Belgique et mis à la disposition de la recherche, a provoqué dans l'opinion belge un énorme scandale exploité par le parti libéral qui ironise sur la « christianisation des coffres-torts », mais sans parvenir à en retirer de profit électoral

Voir aussi [modifier]

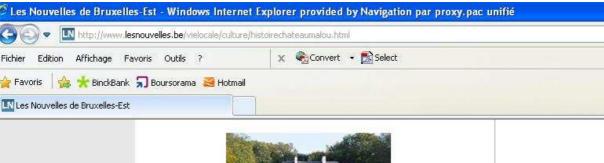
· Famille Langrand-Dumonceau

Bibliographie [modified]

• Els Witte, Éliane Gubin, Jean-Pierre Nandrin, Gita Deneckere, Nouvelle histoire de Belgique, Ed. Complexe, Bruxelles, 2005, ISBN 2-8048-0066-0 pp. 110-111.

L'aventure d'André Langrand est assez proche de celle d'un autre aventurier de la finance : Paul-Eugène Bontoux, fondateur et dirigeant de la Banque de l'Union Générale. Tout comme Langrand, Bontoux était un catholique acharné qui voulait en découdre avec la haute banque juive et protestante (en particulier avec le baron James de Rothschild dont il avait été un employé), il employait de méthodes frauduleuses (faisant acheter une partie des titres qui n'avaient pas trouvés preneurs lors des augmentations de capital successives, spéculant à la hausse avec les fonds des clients pour faire monter la valeur du titre, répandant des bruits douteux de faillites sur ses concurrents...). Son arrogance, son mépris de la profession occasionna sa ruine : début 1881 une crise sévère se solda par une faillite, ses concurrents ayant refusé catégoriquement de lui prêts les fonds nécessaires au remboursement des déposants pris de panique

Jules Malou:





Le château acquiert son nom

C'est le Notaire Van Keerbergen qui devient propriétaire de la magnifique demeure. Mais ce dernier ne le garde que deux ans. Un influent banquier qui a été Ministre des Finances le lui achète. Il s'appelle Jules Malou. Il donnera son nom actuel au château. Jules Malou vient d'une famille de riches négociants français installés à Ypres où il naît en 1810. Il est une figure importante de l'histoire de la Société Générale de Belgique dont il a été Directeur entre 1848 et 1871. Il y était entré pour la sauver car une terrible crise menaçait jusqu'à son existence. C'était il y a septante ans tout rond avant que Fortis tremble sur ses bases ...

Une figure marquante

A l'époque, Jules Malou est l'un des rares grands banquiers catholiques. Les libéraux de l'époque, qui sont en finance sur leurs terres de prédilection, lui font une réputation de politicien et d'homme d'affaire retors. Un peu injustement, peut-être, puisque l'autre camp lui fait une réputation d'humaniste accompli. Malou est encore homme de médias, polémiste acharné dans Le Journal de Bruxelles, rompu comme pas deux aux vicissitudes du monde de la politique et de la haute finance. Il a son propre journal, l'écho du Luxembourg. Un peu poète, il taquine la rime, parfois; et est passionné d'agronomie.



Bref, c'est un touche à tout, doué peu ou prou. Il achève sa carrière comme Ministre d'Etat, tout de même, après un retour aux affaires publiques en 1871.

Arrive le XXème siècle

Jules Malou a cinq enfants. Deux entrent dans les ordres, l'histoire ne dit pas s'ils furent jésuites. Une de ses filles épouse un aristocrate, le Baron Alfred d'Huart, dont il redore quelque peu le blason en échange d'un nouvel échelon franchi dans l'échelle sociale pour sa progéniture. Scénario classique. Les épousés recevront plus tard le château en héritage. Leurs descendants le conserveront dans la famille jusqu'en 1950. Et c'est la commune de Woluwé-Saint-Lambert qui en fera alors l'acquisition. D'importants travaux de rénovation ont été menés en 1970 sous la

- <u>La banque française catholique l'Union Générale</u>, fondée par Eugène Bontoux en 1876 (en faillite en 1882)

Extrait du livre « L'Union Générale » par Engène Bontoux,

Sommaire:

Première partie : sa vie.

1. Origine, constitution, débuts, 2. Banque Impériale Royale du Pays Autrichiens, 3. Affaires serbes, 4. Affaires diverses, 5 Situation au 1^{er} janvier 1882.

Deuxième partie : sa mort

1. La bataille et la chute. Comment on se débarrasse d'une entreprise qui gêne, 2. Mon procès. Comment on se débarrasse d'un homme qui gêne.

Troisième partie : son programme

1. Considérations générales, 2. Affaire de France : l'utilisation des forces électriques, 3. Affaires russes, 4. Affaires d'Autriche, 5. Programme d'Orient, 6. L'Union Générale, banque catholique.

Troisième partie - Dernier chapitre : « L'Union Générale, banque catholique » :

Pendant les trois années d'existence de l'Union Générale, j'ai refusé obstinément pour elle la qualification de « banque catholique » ; j'ai hautement protesté alors contre l'expression ellemême et contre l'application qu'on voulait en faire à notre société.

J'avais, pour agir ainsi, deux motifs.

Ceux qui nous jetaient ce titre à la face, comme une attaque, le faisaient dans un esprit de dénigrement ; ils en dénaturaient le caractère, ils affectaient de n'y voir qu'un moyen plus ou moins licite appliqué à un but de spéculation. Et puis j'ai refusé ce titre, parce qu'alors il n'était point justifié ; pour y prétendre, même avec réserve, et en écarter toute interprétation fâcheuse, il fallait avoir à son actif des œuvres importantes, conçues et exécutées sous une inspiration vraiment catholique.

Dans cet ordre d'idées, à la fin de 1881, l'Union Générale avait encore les mains vides ; mais elle touchait au moment où, avec la force qu'elle avait acquise, il allait lui être permis d'embrasser un nouvel horizon.

Je n'entrerai pas ici dans de grands détails. Plus d'un motif de convenance m'engage à n'indiquer qu'avec discrétion deux projets qui tendaient à former, d'une part, le Trésor de Saint-Pierre, et, d'autre part, le Trésor de la Charité catholique.

Si je les signale, c'est que, pour rester fidèle au plan que je me suis tracé, il me paraît juste de dire aux anciens amis de l'Union Générale comment je pensais répondre à leur confiance, qui ne m'obligeait pas seulement à parcourir une vaste sphère d'activité matérielle. Ils doivent savoir comment, sans confondre les affaires et la religion, au détriment des unes et de l'autre, je croyais possible de travailler, avec la puissance conquise dans le champ des intérêts, au profit de la plus grande des causes, au profit de la liberté religieuse.

Les circonstances n'ont point changé. Les catholiques sont exposés aux mêmes périls ; ils restent menacés, dans l'exercice de leurs droits, par une guerre incessante qui vise de plus en plus à priver leurs institutions les plus essentielles de tous moyens d'existence. Ils sont frappés à la tête et au cœur : la Papauté est spoliée ; la charité catholique mutilée. Le royaume temporel de la première est supprimé ; le patrimoine de la seconde est, de jour en jour, amoindri. Et si la charité demeure féconde, sa fécondité du moins est impuissante à perpétuer ses œuvres ; la durée lui échappe ; elle ne peut plus rien fonder de stable et de permanent. La constitution d'un domaine mobilier mis à l'abri des perturbations politiques, soustrait aux convoitises de la société civile, donnant aux catholiques du monde entier l'assurance d'établir

sur de larges bases le budget nécessaire du Saint-Siège, et aux catholiques de France la certitude de maintenir la liberté de leurs fondations, la perpétuité de leurs œuvres, tel était, tel est toujours le but à atteindre.

Le Trésor de Saint-Pierre et le Trésor de la Charité catholique m'apparaissaient comme les deux instruments destinés à constituer ce domaine, en attendant les réparations de l'avenir. Au mois de décembre 1881, les études relatives à ces deux entreprises étaient achevées, les moyens d'exécution réunis. Si je me tais sur l'organisation préparée, sur les adhésions reçues, en un mot sur tous les éléments de succès qui n'attendaient plus qu'un signe pour se manifester, c'est que je désire ne pas mêler davantage le souvenir de ces grands projets à celui des ruines dont j'ai retracé l'histoire.

Ce que je n'ai pu faire, d'autres, peut-être, auront la volonté de l'entreprendre. Mais, avant tout, je forme un souhait : Puissent les gouvernements, - monarchies ou républiques, - comprendre bientôt ce qu'exige d'eux l'intérêt, d'accord avec l'honneur! Toutes les formes politiques, pour être respectées, ont besoin de respecter elles-mêmes la dignité des consciences et la liberté chrétienne.

J'ai dit ce que je voulais dire, et c'est assez. L'Union Générale ne pouvait point se prévaloir et ne s'est point prévalu du nom de Banque Catholique. La rage déployée par ses ennemis lui a donné, il est vrai, l'auréole de ce titre ; mais, si sa mort lui a procuré pareil honneur, elle ne l'avait pas encore mérité par ses actes.

Eût-elle vécu qu'elle aurait pu s'en montrer digne. Je soupçonne pourtant qu'elle n'aurait point eu la prétention d'être la Banque catholique; elle se fût tenue sans doute pour satisfaite d'être la Banque des catholiques. C'est là, ce me semble, une expression juste et vraie; elle est la marque d'un grand rôle, et ce rôle reste à remplir.

La faillite de l'Union Générale en 1882

http://www.fb-bourse.com/krach-banque-union-generale-1882/

Le Krach de la Banque de l'Union Générale :

Le krach de la banque de l'Union Générale, suivis de sa mise en faillite le 2 février 1882 fait partie des épisodes marquants du paysage bancaire français.

Pourquoi un tel rappel historique? Tout simplement car l'année 2008 et le début d'année 2009 furent frappés par de nombreux scandales financiers et faillites bancaires. La liste tout le monde la connaît : « Affaire Kerviel, Faillite de Lehman Brothers, Scandale Madoff et Affaire Satyam ». La compréhension et la connaissance du passé permettent de mieux comprendre le présent, voir d'anticiper le futur. Ainsi, cette faillite de l'Union Générale vieille de plus de 127 ans, reste retentissante dans l'histoire bancaire comme l'élément déclencheur de la crise économique et boursière que subira la France à partir de 1882. Par analogie, la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 fût l'élément de trop, contrariant la spéculation irraisonnée des opérateurs de marché, entraînant les marchés financiers dans une spirale baissière retentissante.

Grandeur et décadence de l'Union Générale

La banque de l'Union Générale a été créée à Lyon, en 1875 par des monarchistes catholiques. En 1878, la banque se retrouve en difficulté. Elle est reprise par Paul Eugène Bontoux et d'autres investisseurs lyonnais, le 24 mai 1878. Son capital se monte à 25 millions de francs.

Paul Eugène Bontoux est né en décembre 1820 à Embrun, polytechnicien, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, ancien directeur de petites compagnies ferroviaire (La Staatsbahn et de la Sudbahn) et homme politique (conseiller général des Hautes Alpes). Il se fera connaître du public à partir de 1874, grâce au succès que rencontre l'émission de son emprunt (3.5 millions de francs), pour financer des investissements miniers (extraction de lignite) en Autriche dans le land de Styrie. L'opération se révèle une réussite financière. Les titres avaient été émis à 350 francs et atteignent en 1880 les 500 francs. Fort de son succès financier, il souhaite l'exploiter, en se présentant sous l'étiquette légitimiste aux élections législatives de 1877 à Gap. Il est élu mais l'élection sera invalidée pour fraude aux votes. Dépité par cet échec, il souhaite se lancer pleinement dans le monde des affaires. L'histoire de l'Union Générale commence véritablement maintenant.

L'essor de l'Union Générale

Bontoux souhaite créer une grande banque catholique qui puisse concurrencer, les grandes banques de l'époque à capitaux « juifs » comme les Hottinguer, les Neuflize et surtout les Rothschild. Il s'appuie donc sur les milieux cléricaux et conservateurs. Il s'entoure pour cela de grands noms de la droite catholique, comme le Comte de Chambord (prétendant à la couronne de France), de nombreux cardinaux dont le cardinal Jacobini, secrétaire du pape Léon XIII (il investira 335 000 francs), de nombreux évêques français, ainsi que de commerçants. L'Union Générale connaît un essor très rapide. Elle ouvre plusieurs succursales et agences, en France et à l'étranger. En juillet 1878, Bontoux est nommé président du conseil d'administration et Jules Ferrer et nommé vice président.

La banque réalise à ses débuts de nombreuses petites opérations d'agiotages assez rentables, lui permettant de valider son modèle. Ces succès permettent un développement rapide des dépôts de la banque. Ils passent de 22 millions de francs à sa création à 110 millions de francs en 1881. Cependant, les ressources grandissantes de l'Union Générale ne suffissent pas. Les besoins et les investissements sont énormes. La banque investit financièrement et industriellement dans différents secteurs : compagnies d'assurances, brasseries, métallurgie, mines, chemins de fer en France et à l'étranger (Balkans, Orient)...et prend des participations dans différentes sociétés dont la Banque de Milan. Pour financer ces investissements, le capital de la banque doit être augmenté. Il est augmenté une première fois à 50 millions de francs en 1879, et une seconde fois en 1881 à 100 millions de francs. Eugène Bontoux trouve facilement de nouveaux actionnaires attirés par des distributions de dividendes importants. Le cours de l'action, connaît donc une envolée rapide au même rythme que la frénésie d'investissements de la banque. L'action est émise en 1878 à 500 francs, en mars 1881 elle passe à 1250 francs, pour atteindre fin décembre 1881, plus de 3000 francs.

Les problèmes de l'Union Générale

Les différents investissements et placements de l'Union Générale sont plutôt bien gérés par Jules Feder, véritable gestionnaire de la banque. Le problème provient surtout des nombreuses irrégularités de gestion. Ces irrégularités deviennent vite légion, entre les bilans falsifiés (les bénéfices annoncés sont souvent des estimations plus ou moins fiables), les augmentations de capital truquées avec des souscriptions fictives (lors des deux augmentations de capital de 1879 et 1881, un nombre important d'actions ne sont souscrites que bien après la fin de la souscription, par la société ou par des amis à elle. Les actions étant revendues par la suite à un cours supérieure au prix d'émission permettant aux bénéficiaires d'empocher une plus value) et des opérations illégales (versement de cadeaux aux anciens actionnaires comme lors de l'augmentation de capital de 1881 ou les anciens souscripteurs n'eurent à payer qu'un quart de leurs actions nouvelles)...

Cependant, toutes ces anomalies et étrangetés de gestion passent plus ou moins inaperçus grâce à l'appui de plusieurs journaux financiers. Ils sont détenus par des actionnaires de l'Union Générale. La banque détient elle, le contrôle des publications Paul Dalloz. Des journaux comme *La Finance*, *Le Clairon* et *Le Messager de Paris* ont permis de soutenir largement le titre et de vanter auprès de l'opinion les louanges de la banque. Ce « soutien » de la presse, favorisera fortement le cours de l'action qui ne cessera de monter pendant trois ans.

Le krach de l'Union Générale et le début de la crise boursière

Depuis le krach de la bourse de Vienne en 1873, l'engouement pour les marchés boursiers en France est général. La bourse progresse chaque année. La spéculation bât son plein. L'action de l'Union Générale continue sa croissance. Pourtant, des rumeurs commencent à circuler. Le Crédit Lyonnais et la banque Rothschild joueraient la valeur à la baisse depuis plusieurs mois. Le marché toujours insouciant ne réagit que quelques mois plus tard. L'annonce qui met le feu aux poudres est le lancement d'une troisième augmentation de capital fin décembre 1881, devant porter celui-ci à 150 millions de francs. Le 2 janvier, la débâcle commence pour l'Union Générale. L'action commence à chuter. On ne l'arrêtera plus. Le 19 janvier l'action ne vaut plus de 1300 francs contre 3000 début janvier. Le 28 janvier l'action tombe à 500 francs. Le 29 la banque ferme ses portes. Le 30 elle se déclare en cessation de paiements. Et le 2 février, elle est déclarée en faillite. La mise en faillite de l'Union Générale secoue tout le système financier. Les bourses de Paris et surtout de Lyon chutent fortement. La crise s'étend.

Les épargnants notamment ceux en situation de reports (principe du SRD aujourd'hui) ne peuvent plus honorer leurs positions. La bourse de Lyon (en fait la chambre syndical) est mise en liquidation. Elle doit donc suspendre les cotations et échanges. Une nouvelle est créée mais un tiers des agents de changes sont démis de leurs fonctions. Les autres banques sont fortement impactées. La banque de Lyon et de la Loire fera faillite en avril. Les clients des banques retirent leurs dépôts. Le Crédit Lyonnais par exemple voit les siens s'effondrer passant de 250 millions de francs à 150 millions en fin d'année 1882. La crise est partie. De nombreuses entreprises font faillite en raison d'une réduction des crédits proposés par les banques durement touchées par la crise. Elle durera sur le plan boursier mais surtout économique jusqu'en 1888. En 1883, Bontoux et Feder seront condamnés à cinq ans de prison qu'ils ne feront pas en partant à l'étranger.

La faillite de l'Union Générale a provoqué la crise économique de 1882. Cette faillite illustre bien le tournant très rapide, entre une phase boursière euphorique et la phase de marasme boursier qui s'en suit. En 1882, la fin de l'Union Générale en a été le déclencheur. Chaque siècle, depuis les débuts de la bourse, connaît plusieurs krachs. Pourtant, si les experts cherchent toujours à expliquer le krach actuel par le précèdent, à chaque fois l'élément déclencheur est différent, soit dans ses conséquences, soit par sa puissance, soit par son originalité.

FB

Note: Emile Zola s'est inspiré du krach de l'Union Générale pour écrire son livre L'Argent en 1891.

Sources:

L'Expansion : Comment le Crédit Lyonnais devint sage, 09/01/1992

Alternatives Economiques : La faillite de l'Union Générale

Presse et Finance au XIXe siècle et au début du XXe siècle en France